

PROGRAMME FINAL

# MADRID

CONGRÈS UIA 2021

Sous la Présidence d'honneur de  
Sa Majesté le Roi Felipe VI



28-30 OCTOBRE 2021



**CUATRECASAS**

*Cabinet de l'année  
(Espagne et Portugal)  
The Lawyer, 2020*

**THE LAWYER**

*Cabinet le plus innovant  
d'Europe continentale  
Financial Times, 2019*

**INNOVATIVE  
LAWYERS 2019  
WINNER**

[www.cuatrecasas.com](http://www.cuatrecasas.com)

## 1 / Informations générales

- Qu'est-ce que l'UIA ? / 4
- Calendrier du congrès / 7
- Partenaires du congrès / 8 / 9 / 10 / 12 / 14 / 15
- Informations congrès / 40
- Interprétation simultanée / 41
- Conditions générales / 42

## 2 / Programme scientifique

### 2.1 / Thèmes principaux

- Le faux et le monde de l'art et de la mode / 20
- Transparence et secret : trouver le bon équilibre / 33

### 2.2 / Séances de travail des commissions

- Droit administratif et réglementaire / 21
- Droit alimentaire / 29 / 32
- Arbitrage international / 19
- Droit de l'art / 20
- Droit des assurances / 36
- Avenir de l'avocat / 37
- Droit bancaire et financier / 26
- Droit des biotechnologies / 25
- Droit de la concurrence / 32
- Droit et pratique du contentieux / 25
- Droit des contrats / 20
- Droit de l'environnement et du développement durable / 21 / 26
- Droit de la faillite / 29
- Droit de la famille / 36
- Droit fiscal / 18
- Droits de l'homme / 18 / 26 / 33
- Droit de l'immigration et nationalité / 34
- Droit immobilier / 36
- Droit international privé / 31
- Investissements étrangers / 35
- Droit médical / 29
- Droit de la mode / 20
- Droit OHADA / 34
- Organisation des cabinets d'avocats / 35
- Organisation internationale du patrimoine / 21
- Droit pénal / 18
- Droit de la presse et des médias / 19
- Propriété intellectuelle / 32
- Droit des sociétés et fusions & acquisitions / 18 / 35
- Droit des sports / 20
- Start-ups & capital risque / 34
- Droit des transports / 36
- Droit du travail / 35
- Droit de l'Union européenne / 32
- Vente internationale de marchandises / 20
- Vie privée et droits de l'homme numérique / 33

### 2.3 / Séances de travail conjointes des commissions

- Droit agroalimentaire / Droit médical / 29
- Droit des assurances / Droit des transports / 36
- Droit de la concurrence / Droit agroalimentaire / Propriété intellectuelle / 32
- Droit des contrats / Vente internationale de marchandises / 20
- Droit de l'environnement et du développement durable / Droits de l'homme / 26
- Investissements étrangers / Droit du travail / 35
- Droit pénal / Droits de l'homme / 18
- Droit des sociétés et fusions & acquisitions / Droit fiscal / 18
- Droit des sociétés et fusions & acquisitions /
- Organisation des cabinets d'avocats / 35
- Start-ups & capital risque / Comité des femmes / 34

### 2.4 / Autres réunions

- Forum des avocats africains / 17
- Forum des avocats arabophones / 17
- Forum des avocats asiatiques / 17
- Forum des avocats francophones / 17
- Forum des avocats germanophones / 17
- Forum des avocats hispanophones / 17
- Forum des avocats latino-américains / 17
- Forum des avocats lusophones / 17
- Forum des avocats des pays d'Europe centrale et orientale / 17
- Forum des membres collectifs / Sénat international des barreaux / 22
- Le baromètre LegalTech UIA-LexisNexis - Résultats 2021 / 35
- Session conjointe UIA-ABA / 37
- Session UIA-IROL / 28
- Session du comité des femmes / 31
- Session jeunes avocats / 26

## 3 / Programme social

- Cérémonie d'ouverture / 28 octobre 2021 - Teatros del Canal / 38
- Soirée de gala / 29 octobre 2021 - Casino de Madrid / 38
- Cérémonie de clôture / 30 octobre 2021 - Hôtel Riu Plaza España / 38

## UIA : Rassembler les avocats du monde

L'UIA, organisation mondiale et multiculturelle pour la profession juridique créée en 1927, est aujourd'hui composée de membres présents dans 110 pays. Elle favorise le développement professionnel, l'acquisition de savoirs, la création d'un réseau international et promeut l'État de droit, défend l'indépendance et la liberté des avocats dans le monde et renforce l'amitié, la collégialité et le réseautage entre ses membres.

Aujourd'hui, l'UIA touche près de deux millions d'avocats au travers de ses membres individuels ou collectifs (barreaux, fédérations, associations) répartis dans le monde entier.

Plusieurs formules d'adhésion vous sont proposées selon votre profil et le pays dans lequel vous exercez.

Rejoignez l'UIA et devenez membre du plus solide réseau d'avocats du monde.

Vous pourrez prendre part aux travaux des 40 commissions de l'UIA et partager votre expérience avec celle de professionnels venus de tous horizons, lors des séminaires, des formations et du congrès annuel de l'UIA.

Vous pourrez également vous mobiliser aux côtés de l'UIA Institute for the Rule of Law (UIA-IROL) qui, chaque année, apporte son soutien aux avocats qui ne peuvent exercer librement leur profession. Partout dans le monde où les droits de la défense sont menacés et où le bon fonctionnement de la justice est entravé, l'UIA fera entendre votre voix.

L'adhésion à l'UIA permet également de bénéficier d'un tarif préférentiel pour votre inscription au congrès. Pour en savoir plus, connectez-vous au site Web de l'UIA :

[www.uianet.org](http://www.uianet.org)



Lawyers of our time

[www.bpvaabogados.com](http://www.bpvaabogados.com)

## Comité d'honneur

Sous la Présidence d'honneur de Sa Majesté le Roi Felipe VI

**Excm. Sra. Dña. Isabel DÍAZ AYUSO**

- Présidente de la Communauté de Madrid

**Excmo. Sr. D. José Luis MARTÍNEZ-ALMEIDA NAVASQUÉS**

- Maire de Madrid

**Excm. Sra. Dña. María Victoria ORTEGA BENITO**

- Présidente du *Consejo General de la Abogacía Española*

**Excmo. Sr. D. Juan Antonio CREMADES SANZ-PASTOR**

- Président d'honneur de l'UIA

**Excmo. Sr. D. Enrique LÓPEZ LÓPEZ**

- Conseiller Présidence, Justice et Intérieur

**Excm. Sra. Dña. Marta RIVERA DE LA CRUZ**

- Conseillère Culture, Tourisme et Sports

**Excmo. Sr. D. Celso RODRÍGUEZ PADRÓN**

- Président du Tribunal Supérieur de Justice de Madrid

**Ilma. Sra. Magistrada Dña. María Jesús DEL BARCO MARTÍNEZ**

- Doyenne des juges de Madrid

**Ilmo. Sr. D. José Luis BONET FERRER**

- Président de la Chambre de Commerce d'Espagne

**Ilmo. Sr. D. Ángel ASENSIO LAGUNA** - Président de la Chambre

Officielle de Commerce, d'Industrie et de Services de Madrid

**Ilmo. Sr. D. Enrique SANZ FERNÁNDEZ-LOMANA**

- Président de la *Mutualidad General de la Abogacía*

## Comité d'organisation international

**Jorge MARTÍ MORENO** - Président de l'UIA

**Jerome ROTH** - Président Sortant de l'UIA

**Hervé CHEMOULI** - Président Désigné de l'UIA

**Urquiola DE PALACIO** - Vice-Présidente de l'UIA

**Alain GROSJEAN** - Secrétaire Général

**Silvestre TANDEAU DE MARSAC** - Directeur Financier

**Sebastian MOOLENAAR** - Directeur des Congrès

**Stéphane BONIFASSI** - Directeur Adjoint

- Thèmes Principaux Congrès

**Sadel NDIAYE** - Directeur Adjoint des Congrès

**Randy ALIMENT** - Directeur des Revenus

**Matthias W. STECHER** - Directeur des Commissions

**Ian DE FREITAS** - Directeur Adjoint des Commissions

**Verena MOLL** - Directeur Adjoint des Commissions

**Aldo BULGARELLI** - Codirecteur des Membres Collectifs

**María Eugenia GAY ROSELL** - Codirectrice des Membres Collectifs

**Konstantin DIMITROV** - Directeur des Partenariats

## Comité local

**Président du congrès :**

**José María ALONSO PUIG** - Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Madrid

**Président du comité local et Président du comité national espagnol :**

**Carlos FATÁS MOSQUERA** - Alion Abogados

**Membres du comité local :**

**Alfonso ANDRÉS ANADÓN** - J.A. Cremades y Asociados

**Aitzol ASLA** - Ilustre Colegio de la Abogacía de Bizkaia

**Florentino CARREÑO VICENTE** - Cuatrecasas

**Ignacio CORBERA DALE** - Garrigues

**Fernando DE LAS CUEVAS CASTRESANA** - Gómez-Acebo & Pombo

**Ángela DÍAZ-BASTIEN VARGAS-ZÚÑIGA** - Ernesto Díaz-Bastien &

Asociados

**Adrián FRANCO ZEVADA**

**Sonia GUMPERT MELGOSA** - Monereo Meyer Abogados (Ancienne

Bâtonnière de l'Ordre des Avocats de Madrid)

**Álvaro LÓPEZ DE ARGUMEDO PIÑEIRO** - Uria Menéndez

**Antonio MORÁN DURÁN** - Bâtonnier de l'Ordre des Avocats

de Saragosse

**José PAJARES ECHEVERRÍA** - Pajares y Asociados Abogados

**Ramón PEÑA GONZÁLEZ CONCHEIRO** - Palacio y Asociados

**Rosa Isabel PEÑA SASTRE** - BPV Abogados

**Lourdes PÉREZ-LUQUE MARICALVA** - Toda & Nel-lo

**Milagros POAL-MANRESA CANTARELL** - ADR Synergies

**Ángel SÁNCHEZ FREIRE** - Araoz & Rueda

**Nielson SÁNCHEZ STEWART** - Ancien Bâtonnier de l'Ordre

des Avocats de Málaga

**Juan SERRADA HIERRO** - Cour Civile et Commerciale

d'Arbitrage (CIMA)

**Francisco SOLER CABALLERO** - Garrigues

**Ainhoa VEIGA TORREGROSA** - Araoz & Rueda

**Fernando VON CARSTENN-LICHTERFELDE MENÉNDEZ**

- V. Carstenn-Lichterfelde Abogados

**Luis ZARRALUQUI NAVARRO** - Zarraluqui Abogados de Familia

Madrid



**MUTUALIDAD  
ABOGACÍA**

## **Building a secure future together**

### **Plan Universal**

To supplement your  
retirement pension

### **Plan Junior**

Saving for the youngest  
members of the family

### **Plan de Ahorro 5**

Save on taxes

### **Plus Salud**

Primate medical insurance  
**from €39 a month\***

\*For new policyholders under 50 years old, for the first three years and taking up the Dental Premium option.

	Mercredi 27 octobre		Jeudi 28 octobre		Vendredi 29 octobre		Samedi 30 octobre	
9h00								
9h30								
10h00								
10h30								
11h00								
11h30								
12h00								
12h30								
13h00								
13h30								
14h00								
14h30								
15h00								
15h30								
16h00								
16h30								
17h00								
17h30								
18h00								
18h30								
19h00								
19h30								
20h00								

Tous les horaires sont indiqués à l'heure d'été d'Europe centrale - CEST (Madrid)

- Palacio de Santeña  
Calle Fuencarral 13 - 28002 Madrid
- Uria Menéndez  
Príncipe de Vergara, 187 - 28002 Madrid
- Teatros del Canal  
C. de Osa Bermúdez, 1 - 28003 Madrid
- En ligne

- Hôtel Riu Plaza España - Madrid 1-2
- Hôtel Riu Plaza España - Cibeles Puerta del Sol
- Hôtel Riu Plaza España - Plaza Mayor
- Hôtel Riu Plaza España - Colón
- Hôtel Riu Plaza España - Retiro
- Hôtel Riu Plaza España - Princesa

20h30 Dîner de gala

20h30 Cocktail de clôture et soirée libre

## GLOBAL LEGAL SOLUTIONS PREMIER SPONSOR



LexisNexis  
Nigel Roberts - Vice President, Global Associations  
125 Park Avenue  
New York - NY 10007 - États-Unis  
E. nigel.roberts@lexisnexis.com  
W. www.lexisnexis.com

## SPONSORS INSTITUTIONNELS



Consejo General de la Abogacía Española  
Paseo de Recoletos, 13  
28004 Madrid - Espagne  
T. +34 91 523 25 93  
E. informacion@abogacia.es  
W. www.abogacia.es



Ilustre Colegio de Abogados de Madrid  
C/ Serrano, 9  
28001 Madrid - Espagne  
T. +34 91 788 93 80  
E. internacional@icam.madrid  
W. www.icam.es

## SPONSOR DIAMOND



Mutualidad de la Abogacía  
C/ Serrano, 9  
28001 Madrid - Espagne  
T. +34 914 35 24 86  
E. buzon@mutualidadabogacia.com  
W. www.mutualidadabogacia.com



Iberdrola  
C/ Tomas Redondo, 1  
28033 Madrid - Espagne  
W. www.iberdrola.com

## SPONSORS PLATINUM



Cuatrecasas  
Avenida Diagonal, 191  
08018 Barcelone - Espagne  
T. +34 93 290 55 00  
E. barcelona@cuatrecasas.com  
W. www.cuatrecasas.com



Ilustre Colegio de Abogados de Valencia  
Plaza Tetuán, 16  
46003 Valence - Espagne  
T. +34 96 394 18 80  
E. internacional@icav.es  
W. www.icav.es



Gómez-Acebo & Pombo  
P.º de la Castellana, 216  
28046 Madrid - Espagne  
T. +34 91 582 91 00  
E. madrid@ga-p.com  
W. www.ga-p.com



IE Law School  
C/ María de Molina, 13  
28006 Madrid - Espagne  
T. +34 91 568 96 00  
E. paula.heras@ie.edu  
W. www.ie.edu/law-school

## SPONSORS GOLD



Acosta & Asociados  
Bajada de las Águilas 1240  
Col. Lomas del Valle  
C.P. 45129 Guadalajara - Jalisco - Mexique  
T. +52 (33) 3641 2774  
E. rubenacostagonzalez@me.com  
W. www.acostayasociados.mx



Barra Mexicana,  
Colegio de Abogados, A.C.  
Varsovia No. 1  
Col. Juárez  
C.P. 06500 Mexico - Mexique  
T. +52 (55) 5525 2485  
E.acruz@bma.org.mx  
W. www.bma.org.mx



Asociación Nacional de Abogados de Empresa - ANADE  
Homero 1933, Despacho 503  
Miguel Hidalgo, Morales, Polanco I Secc  
C.P. 11510 Mexico - Mexique  
T. +52 (55) 5545 4546  
E. gerencia@anade.org.mx  
W. www.anade.org.mx



CMS Albiñana & Suárez de Lezo  
Paseo de Recoletos, 7-9  
28004 Madrid - Espagne  
T. +34 91 451 93 00  
E. madrid@cms-asl.com  
W. www.cms.law/en/esp/office/madrid

## SPONSORS GOLD



Il·lustre Col·legi de l'Advocacia de Barcelona  
C/ Mallorca, 283  
08037 Barcelone - Espagne  
T. +34 93 496 19 21  
E. internacional@icab.cat  
W. www.icab.cat



Palacio y Asociados  
Plaza de las Salesas, 3 - 2ª dcha  
28004 Madrid - Espagne  
T. +34 91 310 32 94  
E. palacioyasociados@palacioyasociados.com  
W. www.palacioyasociados.com



Ilustre y Nacional Colegio de Abogados de México  
Córdoba 84, Roma Norte, Cuahémoc  
C.P. 06700 Mexico - Mexique  
T. +52 (55) 5511 1301  
E. contacto@incam.org  
W. www.incam.org



Pérez-Llorca  
Paseo de la Castellana, 50  
28046 Madrid - Espagne  
T. +34 91 436 04 20  
E. info@perezllorca.com  
W. www.perezllorca.com



Ius+Aequitas  
Avenida Alberto Alcocer, 24 - 4ª Planta  
28036 Madrid - Espagne  
T. +34 91 591 42 91  
E. info@iusaequitas.net  
W. www.iusaequitas.net



Pueblita Abogados  
Prolongación Paseo de la Reforma No. 115-PH  
Col. Paseo de las Lomas, Santa Fe  
C.P. 01330 Mexico - Mexique  
T. +52 (55) 5004 0448  
E. contacto@pufa.mx  
W. www.pufa.mx



Kudisch Abogados  
Agustín González de Cossío 229  
Col. Del Valle, Del. Benito Juárez  
C.P. 03100 Mexico - Mexique  
T. +52 (55) 1107 8604  
E. contacto@kudischabogados.com  
W. www.kudischabogados.com.mx



Toda & Nel-lo  
C/ Lagasca, 88, 5ª izq.  
28001 Madrid - Espagne  
T. + 34 91 700 21 00  
E. comunicacion@todanelo.com  
W. www.todanelo.com



Monereo Meyer Abogados  
Alfonso XII, 30  
28014 Madrid - Espagne  
T. +34 91 319 96 86  
E. mad@meee.es  
W. www.meee.es

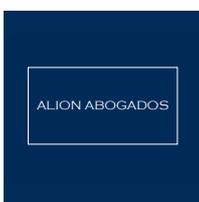


Vázquez Aldana Hernández Gómez & Asociados  
Andares Corporativo Paseo Blvd. Puerta de Hierro 5153, Piso 8, Plaza Andares  
Col. Puerta de Hierro  
C.P. 41116 Zapopan - Jalisco - Mexique  
T. +52 (33) 3817 1731  
E. fherandez@vahg.mx  
W. www.vahg.mx



Munger, Tolles & Olson LLP  
560 Mission St, 27th Floor  
San Francisco - CA 94105 - États-Unis  
T. +1 415 512 4000  
E. mungertolles@mt.com  
W. www.mto.com

## SPONSORS SILVER



Alion Abogados SLP  
Avenida Diagonal, 427 - Segunda Planta  
08036 Barcelone - Espagne  
T. +34 93 532 54 00  
E. carlos.fatas@alion-abogados.com  
W. www.alion-abogados.com



Ernesto Díaz-Bastien & Asociados  
Paseo del General Martínez Campos, 15, 1º ctro. dcha.  
28010 Madrid - Espagne  
T. +34 91 523 67 65  
E. info@edbalaw.com  
W. www.ernestodiazbastien.com



Barreau de Paris  
Ordre des avocats de Paris  
4, boulevard du Palais  
CS80420 - 75053 Paris Cedex 01 - France  
T. +33 1 44 32 49 49  
E. international@avocatparis.org  
W. www.avocatparis.org



Novabrok Correduría de Seguros, S.L.  
Avda General Perón, 14, 8ºH  
28020 Madrid - Espagne  
T. +34 91 570 79 86  
E. novabrok@novabrok.com  
W. www.novabrok.com

## SPONSORS DÎNER DE GALA

**Abreu:**  
advogados

Abreu Advogados  
Av. Infante D. Henrique, 26  
1149-096 Lisbonne - Portugal  
T. +351 21 723 18 00  
W. www.abreuadvogados.com

  
UGGC AVOCATS

UGGC Avocats  
47 rue de Monceau  
75008 Paris - France  
T. + 33 1 56 69 70 00  
E. paris@uggc.com  
W. www.uggc.com

  
B AVOCATS  
BARREAU  
PARIS

Barreau de Paris  
Ordre des avocats de Paris  
4, boulevard du Palais  
CS80420 - 75053 Paris Cedex 01 - France  
T. +33 1 44 32 49 49  
E. international@avocatparis.org  
W. www.avocatparis.org

  
URIA  
MENÉNDEZ

Uría Menéndez  
C/ Príncipe de Vergara, 187  
28002 Madrid - Espagne  
T. +34 91 586 04 00  
E. madrid@uria.com  
W. www.uria.com

  
LES AVOCATS

Conseil National des Barreaux  
180 boulevard Haussmann  
75008 Paris - France  
T. +33 1 53 30 85 60  
E. international@cnb.avocat.fr  
W. www.cnb.avocat.fr

  
MUTUALIDAD  
ABOGACIA

Mutualidad de la Abogacía  
C/ Serrano, 9  
28001 Madrid - Espagne  
T. +34 914 35 24 86  
E. buzon@mutualidadabogacia.com  
W. www.mutualidadabogacia.com

## SPONSOR THÈME PRINCIPAL 1

  
SICPA

SICPA Spain SLU  
C/ Velázquez 33  
28001 Madrid -Espagne  
T. +34 91 781 89 55  
W. www.sicpa.com

## SPONSOR THÈME PRINCIPAL 2

  
MUTUALIDAD  
ABOGACIA

Mutualidad de la Abogacía  
C/ Serrano, 9  
28001 Madrid - Espagne  
T. +34 914 35 24 86  
E. buzon@mutualidadabogacia.com  
W. www.mutualidadabogacia.com

## SPONSORS DÉJEUNER

  
IBRACHINA  
INSTITUTO SOCIOCULTURAL  
BRASIL-CHINA

Ibrachina  
(Instituto Sociocultural Brasil / China)  
Avenida Paulista, 2073, Horsa I, 19º  
andar, CJ 1912  
01311-940 Sao Paulo - Brésil  
T. +55 11 3262 3832  
E. contato@ibrachina.com.br  
W. www.ibrachina.com.br

  
MUTUALIDAD  
ABOGACIA

Mutualidad de la Abogacía  
C/ Serrano, 9  
28001 Madrid - Espagne  
T. +34 914 35 24 86  
E. buzon@mutualidadabogacia.com  
W. www.mutualidadabogacia.com

## SPONSORS SESSION DROIT DE LA FAILLITE

  
CMS  
law-tax-future

CMS Albiñana & Suárez de Lezo  
Paseo de Recoletos, 7-9  
28004 Madrid - Espagne  
T. +34 91 451 93 00  
E. madrid@cms-asl.com  
W. www.cms.law/en/esp/office/madrid

  
Acosta & Asociados

Acosta & Asociados  
Bajada de las Águilas 1240  
Col. Lomas del Valle  
C.P. 45129 Guadalajara - Jalisco - Mexico  
T. +52 (33) 3641 2774  
E. rubenacostagonzalez@me.com  
W. www.acostayasociados.mx

## SPONSORS SESSION DROIT DES SOCIÉTÉS ET F&A / ORGANISATION DES CABINETS D'AVOCATS

  
ie  
LAW SCHOOL

IE Law School  
C/ María de Molina, 13  
28006 Madrid - Espagne  
T. +34 91 568 96 00  
E. paula.heras@ie.edu  
W. www.ie.edu/law-school

  
VÁZQUEZ ALDANA HERNÁNDEZ GÓMEZ  
& ASOCIADOS

Vázquez Aldana Hernández  
Gómez & Asociados  
Andares Corporativo Paseo  
Blvd. Puerta de Hierro 5153, Piso 8,  
Plaza Andares  
Col. Puerta de Hierro  
C.P. 41116 Zapopan - Jalisco - Mexique  
T. +52 (33) 3817 1731  
E. ffernandez@vahg.mx  
W. www.vahg.mx

  
TODA & NEL-LO

Toda & Nel-lo  
C/ Lagasca, 88, 5º izq.  
28001 Madrid - Espagne  
T. + 34 91 700 21 00  
E. comunicacion@todanelo.com  
W. www.todanelo.com

# ALION ABOGADOS, SLP

---

CORPORATE, TAX & INTERNATIONAL LAW  
CRIMINAL DEFENSE & COMPLIANCE

Av. Diagonal, 427 ▪ 08036 Barcelona (España)  
Tel.: (+34) 93 532 54 00 ▪ Fax: (+34) 93 520 75 90  
info@alion-abogados.com ▪ www.alion-abogados.com



## Le Barreau de Paris soutient le Congrès UIA 2021

---

Le Barreau de Paris, qui compte plus de 30 000 avocats et des centaines de cabinets d'avocats du monde entier, contribue à faire de Paris une place de droit d'ampleur internationale.

Avec une histoire riche de plusieurs siècles, notre barreau joue un rôle primordial dans la défense de l'État de droit et pour garantir l'accès à la justice.

Le Barreau de Paris incarne une vision moderne de l'excellence juridique et est fier d'être au cœur d'un pôle économique majeur, ouvert et innovant.

## SPONSOR SESSION VIE PRIVÉE ET DROITS DE L'HOMME NUMÉRIQUE



Munger, Tolles & Olson LLP  
560 Mission St, 27<sup>th</sup> Floor  
San Francisco - CA 94105 - États-Unis  
T. +1 415 512 4000  
E. mungertolles@mto.com  
W. www.mto.com

## SPONSORS SESSION DROIT DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / DROITS DE L'HOMME



Mutualidad de la Abogacía  
C/ Serrano, 9  
28001 Madrid - Espagne  
T. +34 914 35 24 86  
E. buzon@mutualidadabogacia.com  
W. www.mutualidadabogacia.com



Asociación Nacional  
de Abogados de Empresa - ANADE  
Homero 1933, Despacho 503  
Miguel Hidalgo, Morales, Polanco I Secc  
C.P. 11510 Mexico - Mexique  
T. +52 (55) 5545 4546  
E. gerencia@anade.org.mx  
W. www.anade.org.mx

## SPONSORS SESSION ARBITRAGE INTERNATIONAL



Alvarez & Marsal Spain  
Paseo de la Castellana, 95 - planta 13  
Torre Europa  
28046 Madrid - Espagne  
W. www.alvarezandmarsal.com



Pérez-Llorca  
Paseo de la Castellana, 50  
28046 Madrid - Espagne  
T. +34 91 436 04 20  
E. info@perezllorca.com  
W. www.perezllorca.com



Centre International d'Arbitrage  
de Madrid (CIAM)  
C/ de las Huertas, 13  
28012 Madrid - Espagne  
T. +34 91 538 35 48  
E. info@madridarb.com  
W. www.madridarb.com



Palacio y Asociados  
Plaza de las Salesas, 3 - 2<sup>a</sup> dcha  
28004 Madrid - Espagne  
T. +34 91 310 32 94  
E. palacioyasociados@palacioyasociados.com  
W. www.palacioyasociados.com

## SPONSORS SÉNAT INTERNATIONAL DES BARREAUX / FORUM DES MEMBRES COLLECTIFS



Il·lustre Col·legi de l'Advocacia  
de Barcelona  
C/ Mallorca, 283  
08037 Barcelone - Espagne  
T. +34 93 496 19 21  
E. internacional@icab.cat  
W. www.icab.cat



The Law Society of Hong Kong  
3/F, Wing On House, 71 Des Voeux Road  
Central  
Hong Kong - SAR - Chine  
T. +852 2846 0500  
E. adceag@hklawsoc.org.hk  
W. www.hklawsoc.org.hk



Ilustre Colegio de Abogados de Valencia  
Plaza Tetuán, 16  
46003 Valence - Espagne  
T. +34 96 394 18 80  
E. internacional@icav.es  
W. www.icav.es

## SPONSORS SESSION DROIT ET PRATIQUE DU CONTENTIEUX



Ius+Aequitas  
Avenida Alberto Alcocer, 24 - 4<sup>a</sup> Planta  
28036 Madrid - Espagne  
T. +34 91 591 42 91  
E. info@iusaequitas.net  
W. www.iusaequitas.net



Monereo Meyer Abogados  
Alfonso XII, 30  
28014 Madrid - Espagne  
T. +34 91 319 96 86  
E. mad@mmmm.es  
W. www.mmmm.es

## SPONSOR SESSION DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ SPONSOR SESSION DROIT DE LA FAMILLE



IE Law School  
C/ María de Molina, 13  
28006 Madrid - Espagne  
T. +34 91 568 96 00  
E. paula.heras@ie.edu  
W. www.ie.edu/law-school



Kudisch Abogados  
Agustín González de Cossío 229  
Col. Del Valle, Del. Benito Juárez  
C.P. 03100 Mexico - Mexique  
T. +52 (55) 1107 8604  
E. contacto@kudischabogados.com  
W. www.kudischabogados.com.mx

# ERNESTO DÍAZ-BASTIEN & ASOCIADOS ABOGADOS

*Confianza, compromiso y seguridad*

WWL

Best Lawyers



Correduría de Seguros, S.L.

**Nb**  
Novabrok

Colaborador del grupo

**AON**  
Empower Results®

## Líderes en Seguros para la Abogacía

**Leaders in  
Insurance**  
for lawyers

**Leaders de  
l'assurance**  
pour les avocats

---

**Responsabilidad Civil – Ciber – Salud**

---

 **Contacto:**

milamolina@novabrok.com

javier.granero@aon.es



NOVABROK Correduría de Seguros, S.L. / Avda. General Perón, 14- 8º H / 28020- Madrid. NOVABROK Correduría de Seguros, S.L. está adaptada a la Ley 9/1992 de 30 de abril de Mediación de Seguros Privados (B.O.E. de 2 de Mayo) encontrándose registrada en el Registro Especial de Sociedades de Seguros de la Dirección General de Seguros (Ministerio de Economía y Hacienda) con la clave J-1.975. Es colaborador de Aon.

## SPONSORS SESSION JEUNES AVOCATS



Ilustre Colegio de Abogados de Valencia  
Plaza Tetuán, 16  
46003 Valence - Espagne  
T. +34 96 394 18 80  
E. internacional@icav.es  
W. www.icav.es



Gómez-Acebo & Pombo  
P.º de la Castellana, 216  
28046 Madrid - Espagne  
T. +34 91 582 91 00  
E. madrid@ga-p.com  
W. www.ga-p.com

## SPONSOR SESSION DROIT BANCAIRE ET FINANCIER



Gómez-Acebo & Pombo  
P.º de la Castellana, 216  
28046 Madrid - Espagne  
T. +34 91 582 91 00  
E. madrid@ga-p.com  
W. www.ga-p.com

## SPONSOR SESSION DROIT DES SOCIÉTÉS ET FUSIONS & ACQUISITIONS / DROIT FISCAL



Pueblita Abogados  
Prolongación Paseo de la Reforma  
No. 115-PH  
Col. Paseo de las Lomas, Santa Fe  
C.P. 01330 Mexico - Mexique  
T. +52 (55) 5004 0448  
E. contacto@pufa.mx  
W. www.pufa.mx

## SPONSOR SESSION DROITS DE L'HOMME



Ilustre y Nacional Colegio  
de Abogados de México  
Córdoba 84, Roma Norte, Cuahémoc  
C.P. 06700 Mexico - Mexique  
T. +52 (55) 5511 1301  
E. contacto@incam.org  
W. www.incam.org

## SPONSORS PAUSES CAFÉ



Dumont  
Av. Insurgentes Sur 1898,  
Pent Office 21 Floor  
Col. Florida, Del. Álvaro Obregón  
C.P. 01030 Mexico - Mexique  
T. +52 55 5322 6230  
E. mail@dumont.com.mx  
W. www.dumont.mx



Ilustre Colegio de Abogados de Valencia  
Plaza Tetuán, 16  
46003 Valence - Espagne  
T. +34 96 394 18 80  
E. internacional@icav.es  
W. www.icav.es



Gómez-Acebo & Pombo  
P.º de la Castellana, 216  
28046 Madrid - Espagne  
T. +34 91 582 91 00  
E. madrid@ga-p.com  
W. www.ga-p.com



IE Law School  
C/ María de Molina, 13  
28006 Madrid - Espagne  
T. +34 91 568 96 00  
E. paula.heras@ie.edu  
W. www.ie.edu/law-school

## EXPOSANTS



CEERTIF  
Eric Albou  
Chief Digital Officer Atbhash  
16 quai Louis Blériot  
75016 Paris - France  
E. eric@atbhash.com  
W. https://ceertif.com



Ilustre Colegio de Abogados de Madrid  
C/ Serrano, 9  
28001 Madrid - Espagne  
T. +34 91 788 93 80  
E. internacional@icam.madrid  
W. www.icam.e



Consejo General de la Abogacía  
Española  
Paseo de Recoletos, 13  
28004 Madrid - Espagne  
T. +34 91 523 25 93  
E. informacion@abogacia.es  
W. www.abogacia.es



LexisNexis  
Nigel Roberts - Vice President, Global  
Associations  
125 Park Avenue  
New York - NY 10007 - États-Unis  
E. nigel.roberts@lexisnexis.com  
W. www.lexisnexis.com

## PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



Universidad Pontificia Comillas  
C/ Alberto Aguilera, 23  
28015 Madrid - Espagne  
T. +34 91 542 28 00  
W. [www.comillas.edu](http://www.comillas.edu)



Ayuntamiento de Madrid  
C/ Montalbán, 1 - 4<sup>º</sup> planta  
28014 Madrid - Espagne  
W. [www.madrid.es](http://www.madrid.es)



Comunidad de Madrid  
Consejería de Cultura y Turismo  
C/ Alcalá, 31  
28014 Madrid - Espagne  
[www.comunidad.madrid](http://www.comunidad.madrid)



Cámara Oficial de Comercio,  
Industria y Servicios de Madrid  
Plaza de la Independencia, 1  
28001 Madrid - Espagne  
W. [www.camaramadrid.es](http://www.camaramadrid.es)

## ENTITÉ PARTENAIRE



Nueva Mutua Sanitaria  
C/ Villanueva, 14 - 4<sup>º</sup> planta  
28001 Madrid - Espagne  
T. +34 91 290 80 75  
E. [info@nuevamutuasanitaria.es](mailto:info@nuevamutuasanitaria.es)  
W. [www.nuevamutuasanitaria.es](http://www.nuevamutuasanitaria.es)

## PARTENAIRES MÉDIA



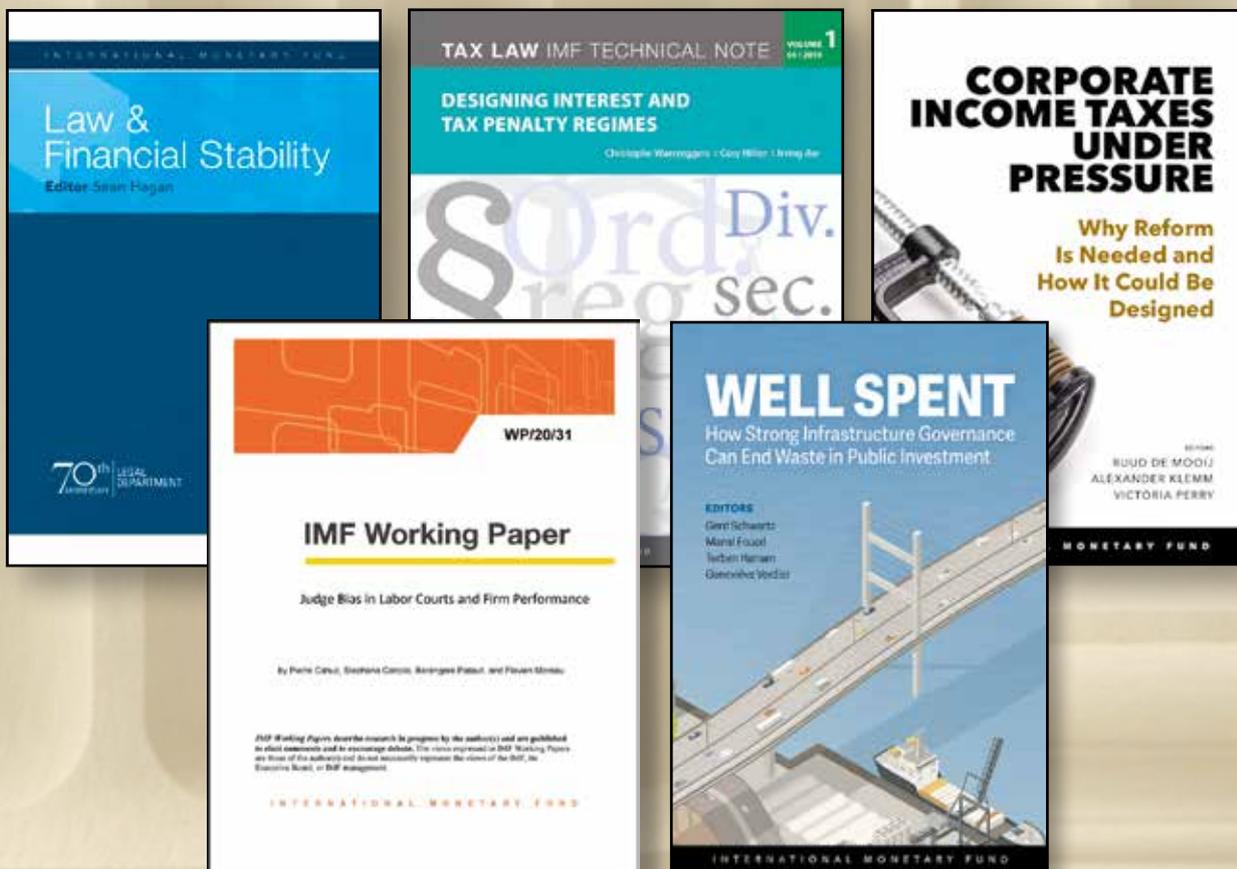
Iberian Legal Group SL  
C/ Covarrubias 3, bajo D  
28010 Madrid - Espagne  
T. +34 91 563 36 91  
E. [info@iberianlegalgroup.com](mailto:info@iberianlegalgroup.com)  
W. [www.iberianlawyer.com](http://www.iberianlawyer.com)



Abogacía  
Luis Arturo Pelayo  
Directeur Éditorial  
Altavista 28, Colonia San Ángel, C.P.  
01000  
Álvaro Obregón, Mexico - Mexique  
T. +52 55 5616 2111 / +52 55 5131 5163  
E. [info@revistaabogacia.com](mailto:info@revistaabogacia.com)  
W. [www.revistaabogacia.com](http://www.revistaabogacia.com)

# IMF eLibrary

## Legal Essential Reading Guide



One-click access to the latest IMF research on legal issues

Global trends in tax law, labor, banking rules, anti-money laundering and more...

Plus 22,000 publications, full archive and more curated Essential Reading Guides on key topics

*All Completely FREE on IMF eLibrary*



[eLibrary.IMF.org](https://eLibrary.IMF.org)

jumpstart your research on global issues

## JOURNÉE « NETWORKING »

La journée d'ouverture du congrès est l'occasion de retrouver vos confrères dans l'atmosphère particulièrement chaleureuse qui caractérise l'UIA !

Cette année, vous aurez le choix entre 9 forums spécialisés par langue et par région. Les forums linguistiques facilitent la discussion de sujets importants du droit pour les participants qui partagent une langue commune. Les forums régionaux quant à eux, permettent aux participants d'échanger différents points de vue sur une même problématique et de considérer les multiples façons juridiques de la traiter selon le pays.

Avec des coordinateurs experts venus des quatre coins du monde, ces discussions promettent d'être animées et instructives !

L'assemblée générale aura lieu au cabinet Uría Menéndez. La session UIAdvance et les forums se tiendront au Palais de Santoña, qui est actuellement l'un des sièges de la Chambre de commerce de Madrid.

La journée se poursuivra avec la cérémonie d'ouverture aux Teatros del Canal.

**Uría Menéndez**

Príncipe de Vergara, 187  
Plaza de Rodrigo Uría - 28002 Madrid

**Palacio de Santoña**

Calle Huertas 13 - 28012 Madrid

**Teatros del Canal**

C. de Cea Bermúdez, 1 - 28003 Madrid

**10h30 - 12h30**

**Assemblée Générale de l'UIA** / Uría Menéndez - Réunion réservée exclusivement aux membres de l'UIA

**13h00 - 14h00**

**Forum des avocats asiatiques** (avec le soutien de la Japan Federation of Bar Associations - JFBA) / Session virtuelle  
Migration de main d'œuvre pendant et après la pandémie

**13h00 - 15h00**

**Session UIAdvance** / Palacio de Santoña

Session spéciale réservée aux membres des cabinets d'avocats du programme UIAdvance

**14h00 - 14h50**

**Réunion des Présidents de Commissions** / Palacio de Santoña

**15h00 - 16h00**

**Forum des avocats francophones** / Palacio de Santoña

**Forum des avocats germanophones** / Palacio de Santoña

**15h00 - 17h00**

**Forum des avocats hispanophones, Forum des avocats lusophones & Forum des avocats latino-américains (session conjointe)** / Palacio de Santoña

Derecho sostenible : últimos cambios normativos en la Unión Europea y su impacto transversal en diversos sectores de actividad, sociedades BIC (Beneficio e Interés Colectivo), beneficios fiscales de inversiones verdes.

Iberian Lawyer

**16h00 - 17h00**

**Forum des avocats africains** / Palacio de Santoña

**Forum des avocats arabophones** / Palacio de Santoña

**Forum des avocats des pays d'Europe centrale et orientale** / Palacio de Santoña

**18h15**

**Signature de l'accord entre l'UIA et la WJA (World Jurist Association) et échange de médailles par les Présidents Jorge Martí Moreno et Javier Cremades-García** / Teatros del Canal

**18h30**

**Cérémonie d'ouverture du congrès** / Teatros del Canal

Merci à nos partenaires de nous accueillir le jour de l'ouverture du congrès !

URÍA  
MENÉNDEZ

Cámara  
MADRID

Comunidad  
de Madrid

9H00 - 10H30			
Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p><b>PUEBLITA</b> ABOGADOS</p> <p><b>Droit des sociétés &amp; fusions &amp; acquisitions / Droit fiscal</b></p> <p>●</p> <p><b>Plaza Mayor</b></p>	<p><b>Entreprises et fiscalité : les tendances actuelles des opérations de fusions/acquisitions de l'après-pandémie</b></p> <p>Cette séance sera consacrée aux tendances actuelles de la vague d'opérations de fusions/acquisitions post-pandémie. Elle se concentrera plus particulièrement sur les questions d'actualité touchant les entreprises et la fiscalité, qu'elles soient liées aux opérations portant sur des sociétés en difficulté ou non (dette, capitaux propres et immobilier) ou aux mesures de recapitalisation, de restructuration et de réorganisation résultant de la crise sanitaire. Nous analyserons également les principales répercussions de la pandémie de Covid-19 sur la façon dont les opérations de fusions/acquisitions ont été structurées.</p>	<p><b>James D. ROSENER</b> <i>(Troutman Pepper)</i> <i>New York, NY, États-Unis</i></p> <p><b>Martí ADROER</b> <i>(Cuatrecasas)</i> <i>Barcelone, Espagne</i></p>	<p><b>Paulo BANDEIRA</b> <i>(SRS Advogados)</i> <i>Lisbonne, Portugal</i></p> <p><b>Riccardo CAJOLA</b> <i>(Cajola &amp; Associati)</i> <i>Milan, Italie</i></p> <p><b>Lukasz CZEKANSKI</b> <i>(WKB Wierciński, Kwieciński, Baehr)</i> <i>Varsovie, Pologne</i></p> <p><b>Sławomir LUCZAK</b> <i>(Soltysinski Kawecki &amp; Szlezak)</i> <i>Varsovie, Pologne</i></p> <p><b>Alexander PUPETER</b> <i>(Blomberg)</i> <i>Munich, Allemagne</i></p> <p><b>Franz SCHUBIGER</b> <i>(Pestalozzi Attorneys at Law)</i> <i>Zurich, Suisse</i></p> <p><b>Francisco SOLER CABALLERO</b> <i>(Garrigues)</i> <i>Valence, Espagne</i></p>
9H00 - 11H00			
<p><b>Droit pénal / Droits de l'homme</b></p> <p>●</p> <p><b>Colón</b></p>	<p>Les pratiques de nos cabinets face aux restrictions des libertés publiques et individuelles, aux limitations des transactions internationales par la surveillance accrue des risques de blanchiment par temps de pandémie : des législations transitoires ou pérennes ?</p>	<p><b>Etienne LESAGE</b> <i>(Lesage Avocats)</i> <i>Paris, France</i></p> <p><b>Carolina MARÍN PEDREÑO</b> <i>(Dawson Cornwell)</i> <i>Londres, Royaume-Uni</i></p>	<p><b>Barbara BANDIERA</b> <i>Milan, Italie</i></p> <p><b>Emmanuel DAUD</b> <i>(Vigo) Paris, France</i></p> <p><b>Véronique MOISSINAC MASSÉNAT,</b> <i>Paris, France</i></p> <p><b>François MOYSE</b> <i>(Moyse &amp; Associates)</i> <i>Luxembourg, Luxembourg</i></p> <p><b>Luis ROMERO SANTOS</b> <i>(Luis Romero Abogados)</i> <i>Séville, Espagne</i></p> <p><b>Mariano Hugo SILVESTRONI</b> <i>Buenos Aires, Argentine</i></p>

9H00 - 11H00

Session	Thème	Présidents	Orateurs
   <p><b>Arbitrage international</b></p> <p>●</p> <p><b>Retiro</b></p>	<p><b>Arbitrage et ADR : d'une approche verticale à une approche horizontale</b></p> <p>La session s'articulera autour de deux panels qui traiteront successivement des questions suivantes : « Est-ce le moment de repenser les mécanismes et clauses de résolution des litiges à étages ? » et « Est-ce le moment d'envisager une approche plus holistique de la résolution des différends ? ».</p>	<p><b>Laurence KIFFER</b> <i>Paris, France</i></p> <p><b>Modératrice :</b> <b>Patricia PETERSON</b> <i>(Peterson//ADR)</i> <i>Paris, France</i></p>	<p><b>Raffaella ISEPPONI</b> <i>(Arbitration Institute of the Stockholm Chamber of Commerce - SCC)</i> <i>Stockholm, Suède</i></p> <p><b>Félix José MONTERO MURIEL</b> <i>(Pérez-Llorca)</i> <i>Madrid, Espagne</i></p> <p><b>Christopher NEWMARK</b> <i>(Spenser Underhill Newmark LLP)</i> <i>Londres, Royaume-Uni</i></p> <p><b>Kathleen PAISLEY</b> <i>(AMBOS)</i> <i>Bruxelles, Belgique</i></p> <p><b>Mercedes TARRAZÓN</b> <i>(Dispute Management)</i> <i>Barcelone, Espagne</i></p>
<p><b>Droit de la presse et des médias</b></p> <p>●</p> <p><b>Princesa</b></p>	<p><b>Les contenus haineux sur Internet</b></p> <p>La croissance exponentielle des plateformes en ligne et de ses utilisateurs entraînent diverses problématiques majeures relatives aux contenus haineux. Le développement permanent des technologies de l'information et de la communication a favorisé celui des discours de haine en ligne. En offrant la possibilité de l'anonymat, les plateformes numériques, les réseaux sociaux livrent le monde entier à des abus et des actes entraînant des conséquences irréversibles. Un renforcement de la lutte contre les discours haineux en ligne et la désinformation est exigé, tant à des échelles nationales, européennes qu'internationales. Un cadre général est notamment exigé à l'échelle européenne. Encore en pleine construction, l'arsenal juridique relatif aux contenus haineux en ligne met en exergue les difficultés liées à son application et au respect d'autres libertés fondamentales telles que la liberté d'expression. La désignation des différents acteurs légitimes permettant de contrôler ainsi que de réguler la parole en ligne demeure à l'heure actuelle un défi essentiel.</p>	<p><b>Emmanuel PIERRAT</b> <i>(Pierrat &amp; Associés)</i> <i>Paris, France</i></p>	<p><b>Thierry BONTINCK</b> <i>(Daldewolf)</i> <i>Bruxelles, Belgique</i></p> <p><b>Jean-Yves DUPEUX</b> <i>(Lussan &amp; Associés)</i> <i>Paris, France</i></p>

11H00 - 13H00

Session	Thème	Présidents	Orateurs
 <p><b>Thème principal 1</b></p> <p><b>Madrid 1-2</b></p>	<p><b>Le faux et le monde de l'art et de la mode</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Introduction</li> <li>■ Keynote speech 1 Œuvre picturale et catalogue raisonné</li> <li>■ Keynote speech 2 Le faux : la perspective d'une entreprise du secteur de la mode</li> <li>■ Table ronde Le faux et le monde de l'art et de la mode</li> <li>■ Conclusion</li> </ul>	<p><b>Coordinateur :</b> <b>Francisco Javier GARCÍA</b> <i>Président de la commission Droit de la mode (Uría Menéndez) Barcelone, Espagne</i></p> <p><b>Keynote speakers :</b> <b>Blanca PONS-SOROLLA</b> <i>spécialiste de l'oeuvre de Joaquín Sorolla, Madrid, Espagne</i></p> <p><b>Beatriz BERNABEU</b> <i>Directeur Juridique International, Havaianas, Madrid, Espagne</i></p>	<p><b>Modérateurs table ronde :</b> <b>Marita DARGALLO</b> <i>(Buigas) Barcelone, Espagne</i> <b>Fabio MORETTI</b> <i>(Moretti Burgio) Milan, Italie</i></p> <p><b>Orateurs table ronde :</b> <b>Yolanda BERGEL</b> <i>Professeur de Droit Civil à l'Université Carlos III de Madrid, Espagne</i> <b>Anne-Sophie NARDON</b> <i>(Borghese Associés) Paris, France</i> <b>Lavinia SAVINI</b> <i>(FPB Legal) Bologne, Italie</i> <b>Massimo STERPI</b> <i>(Studio Legale Gianni, Origoni, Grippo, Cappelli &amp; Partners) Rome, Italie</i> <b>Nicola LATTANZI</b> <i>(Pirola Pennuto Zei &amp; Associati) Milan, Italie</i></p>
<p><b>Droit des contrats / Vente internationale de marchandises</b></p> <p><b>Cibeles Puerta del Sol</b></p>	<p><b>Les contrats internationaux en période de crise – Comment aider vos clients à prévoir « l'imprévisible » dans les contrats transfrontaliers</b></p> <p>Pandémie, Brexit, guerres commerciales et résurgence du nationalisme économique, récessions et autres catastrophes... dans le contexte des contrats transfrontaliers à long terme, des événements imprévus peuvent se produire. Est-il possible de prévoir des clauses permettant d'adapter les contrats aux changements importants ou aux obstacles survenant dans leur environnement économique, juridique ou réglementaire ? Durant cette séance de travail conjointe, des intervenants hautement qualifiés provenant de différentes juridictions débattront des instruments pratiques et des clauses contractuelles et partageront les meilleures pratiques de gestion d'événements et de changements imprévus. Des expériences, des idées et des observations seront présentées aux participants dans le cadre de discussions interactives en groupe et d'études de cas. La participation et l'interaction du public seront encouragées afin que tous les participants apprennent à optimiser la rédaction de clauses contractuelles dans l'éventualité d'événements ou de changements imprévus, ainsi qu'à gérer ces risques de façon créatives lorsqu'ils se concrétisent.</p>	<p><b>Christoph OERTEL</b> <i>(Brödermann Jahn Rechtsanwalts-gesellschaft mbH) Hambourg, Allemagne</i></p> <p><b>Susanne MARGOSSIAN</b> <i>(UP International SA) Genève, Suisse</i></p>	<p><b>Eckart BRÖDERMANN</b> <i>(Brödermann Jahn) Hambourg, Allemagne</i> <b>Nathalie CAZEAU</b> <i>(Cazeau &amp; Associés) Paris, France</i> <b>Aboubacar FALL</b> <i>(AF Legal) Dakar, Sénégal</i> <b>Mariaelena GIORCELLI</b> <i>(Buffa, Bortolotti &amp; Mathis) Turin, Italie</i> <b>William P. JOHNSON</b> <i>(Saint Louis University School of Law) St. Louis, MO, États-Unis</i> <b>Philipp LANDERS</b> <i>(Ahlers &amp; Vogel) Hambourg, Allemagne</i> <b>Florian MOHS</b> <i>(Pestalozzi Attorneys at Law) Zurich, Suisse</i> <b>Burghard PILTZ</b> <i>(Piltz Legal) Berlin, Allemagne</i> <b>Alina QUACH</b> <i>(Asiallians) Paris, France &amp; Pékin, Chine</i> <b>Stephen SIDKIN</b> <i>(Fox Williams LLP) Londres, Royaume-Uni</i> <b>Jean-Paul VULLIÉTY</b> <i>(Lalive) Genève, Suisse</i></p>
<p><b>Droit des sports</b></p> <p><b>Plaza Mayor</b></p>	<p><b>L'avenir du football, les changements prévus dans le RSTP (Règlement du Statut et du Transfert des Joueurs) de la FIFA</b></p>	<p><b>Fernando VEIGA GOMES</b> <i>(Abreu Advogados) Lisbonne, Portugal</i></p>	<p><b>Juan de Dios CRESPO PÉREZ</b> <i>(Ruiz-Huerta &amp; Crespo) Valence, Espagne</i> <b>Miguel María GARCÍA CABA</b> <i>(Fédération royale espagnole de football / UEFA) Madrid, Espagne</i> <b>Julio SENN</b> <i>(Senn Ferrero) Madrid, Espagne</i></p>

11H30 - 13H30

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<b>Organisation internationale du patrimoine</b>  <b>Colón</b>	<b>Second mariage et héritage – aperçu des aspects juridiques à considérer et des solutions disponibles pour la protection des droits dans différentes juridictions</b> La protection de l'héritage des enfants en cas de remariage, alors que les taux de divorce continuent de grimper en flèche dans la plupart des sociétés. Les cas dans lesquels un remariage peut annuler tout testament existant, le moment propice pour établir de nouveaux testaments ou des testaments conjoints et la possibilité de considérer un contrat pré-nuptial comme un élément essentiel. Considérations liées aux voies juridiques pour les entreprises familiales et à la protection des droits des héritiers qui ne sont pas en mesure de jouer un rôle actif dans l'entreprise.	<b>Joana ALVES CARDOSO</b> <i>(JAC Lawyers)</i> <i>Macao, SAR, Chine</i>	<b>Ana María KUDISCH CASTELLÓ</b> <i>(Kudisch Abogados)</i> <i>Mexico, Mexique</i> <b>Fernanda MACHADO</b> <i>(Dauro Schettino Advogados)</i> <i>Rio de Janeiro, Brésil</i> <b>Élodie MULON</b> <i>(Mulon &amp; Associés) Paris, France</i>
 <b>Droit de l'environnement et du développement durable</b>  <b>Retiro</b>	<b>Durabilité et Pacte vert. Les perspectives de l'Europe et des États-Unis.</b>	<b>Luis Fernando MACÍAS GÓMEZ</b> <i>(Philippi Prietocarrizosa Ferrero Du &amp; Uría)</i> <i>Bogota, Colombie</i>	<b>Eva CHAMIZO</b> <i>Avocate de l'État, Directrice des affaires européennes et du bureau de Bruxelles d'Iberdrola</i>
<b>Droit administratif et réglementaire</b>  <b>Princesa</b>	<b>La transparence des organismes publics pendant la pandémie</b> La transparence est un principe de base des démocraties. La pandémie de Covid-19 a donné lieu à une situation exceptionnelle de nécessité et d'urgence, qui a légitimé des mesures gouvernementales plus intrusives vis-à-vis des droits fondamentaux tout en sacrifiant le rôle d'autres organes, à commencer par le parlement, malgré la limitation de certains droits. Toutes les informations sur l'épidémie doivent être publiques et la confidentialité doit évidemment être respectée. La disponibilité d'informations publiques est nécessaire pour engager la communauté scientifique dans la gestion de l'épidémie. Si la transparence n'est pas assurée, toute conclusion devient contestable sur le plan scientifique, et donc également sur le plan politique.	<b>Marco MARIANI</b> <i>(Studio Legale Associato Cattedani)</i> <i>Florence, Italie</i>	<b>Mareike HEESING</b> <i>(Oppenhoff)</i> <i>Cologne, Allemagne</i> <b>Claude NICATI</b> <i>(Étude NVB - Nicati Vara Bigler)</i> <i>Neuchâtel, Suisse</i> <b>Katarina OSKARSSON</b> <i>(Advokatfirman Allians)</i> <i>Stockholm, Suède</i> <b>Rosa Isabel PEÑA SASTRE</b> <i>(BPV Abogados)</i> <i>Barcelone, Espagne</i>

14H30 - 16H30

Session

Thème

Présidents

Orateurs



Forum  
des membres collectifs /  
Sénat international  
des barreaux

Madrid 1-2

**Faire comprendre et valoriser l'État de droit - ONU, Objectif de développement durable 16**

Les professionnels du Droit sont engagés dans la pratique juridique dans le respect de l'État de droit afin de garantir un accès effectif à la justice.

Nous sommes consternés d'assister aux restrictions des droits de personnes, de communautés et de professionnels en faveur de l'État. L'équilibre des pouvoirs entre les législateurs et les citoyens est une question importante et sensible. Le respect de la loi est jugé essentiel pour des sociétés « ouvertes et libres ».

L'ONU a établi son programme à l'horizon 2030 dans l'objectif de faire clairement prendre conscience que les droits de l'homme, la paix et la sécurité renforcent le développement social et économique. L'ONU estime que l'État de droit est essentiel pour parvenir à une paix durable, ainsi que pour réaliser la vision énoncée dans l'ODD 16 - « Paix, justice et institutions efficaces ».

Nos clients travaillent dans un environnement où les chaînes d'approvisionnement sont auditées en matière d'impact environnemental, d'esclavage moderne, de fraude et de corruption, de blanchiment d'argent et d'ententes de référencement. Les autorités ont donc de nombreuses raisons d'examiner en détail la relation avocat-client basée sur les principes de confiance, d'intégrité et de confidentialité.

Nous examinerons le contexte dans lequel nous travaillons, où, dans tant de juridictions, l'exécutif travaille avec les législateurs pour limiter l'accès à la justice.

Des représentants de barreaux et de membres collectifs de tous les continents discuteront des multiples défis impliqués dans la cause commune de la défense de l'État de droit et dans l'objectif de faire de la justice un mécanisme crédible pour la résolution des plaintes et des différends.

Les questions suivantes se posent :

1. Comment définir l'État de droit de façon qu'il soit compris et valorisé aussi bien par les citoyens que par les professionnels du Droit et les politiciens ?
2. Comment soutenir au mieux les professionnels dans leur mission de représenter les clients de façon indépendante, sans interférence de l'État ?
3. Comment influencer au mieux un État autoritaire ? Engagement ou isolement ?
4. Comment appuyer au mieux nos membres dans leur travail de défense des intérêts de leurs clients dans une juridiction où l'État de droit est considéré à risque ?
5. Comment soutenir au mieux l'indépendance des barreaux ?

**Président du Sénat International des Barreaux :**  
**Jorge MARTÍ MORENO**  
*Président de l'UIA*

**1<sup>er</sup> Vice-Président du Sénat International des Barreaux :**  
**Robert BOURNS**  
*Ancien Président de la Law Society of England and Wales*

**2<sup>e</sup> Vice-Président du Sénat International des Barreaux :**  
**Joachim BILE-AKA**  
*Ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Côte d'Ivoire*

**3<sup>e</sup> Vice-Président du Sénat International des Barreaux :**  
**Alfonso PÉREZ-CUÉLLAR MARTÍNEZ**  
*Ancien Président de l'Ilustre y Nacional Colegio de Abogados de México, Président du Consejo General de Abogacía Mexicana*

**Codirecteur des Membres Collectifs :**  
**Aldo BULGARELLI**  
*Ancien Président du CCBE*

**Codirectrice des Membres Collectifs :**  
**M<sup>a</sup> Eugenia GAY ROSELL**  
*Bâtonnière du Barreau de Barcelone, Vice-Présidente du Consejo General de la Abogacía Española*

**Sheila S. BOSTON**  
*Présidente du New York City Bar, États-Unis*

**Olivier COUSI**  
*Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Paris, France*

**Amirali Bakirali NASIR**  
*Vice-Président de la Law Society of Hong Kong*

**Jackson Francis NGNIE KAMGA**  
*Ancien Bâtonnier du Barreau du Cameroun et Président de la Conférence des Barreaux de l'espace OHADA*

**Arturo PUEBLITA FERNÁNDEZ**  
*Président de l'Ilustre y Nacional Colegio de Abogados de México*

**icav**  
Ilustre Colegio de  
Abogados de Val

YA SOMOS MÁS DE

**11.700 COLEGIADOS**

**Y COLEGIADAS**

**DEL ICAV**

---

más cerca de ti

Más información

Plaza Tetuán 16,  
46003 Valencia  
96 394 18 80

**in**    
**www.icav.es**



**mm** MONEREO  
MEYER  
**mm** ABOGADOS

## Avocats par passion

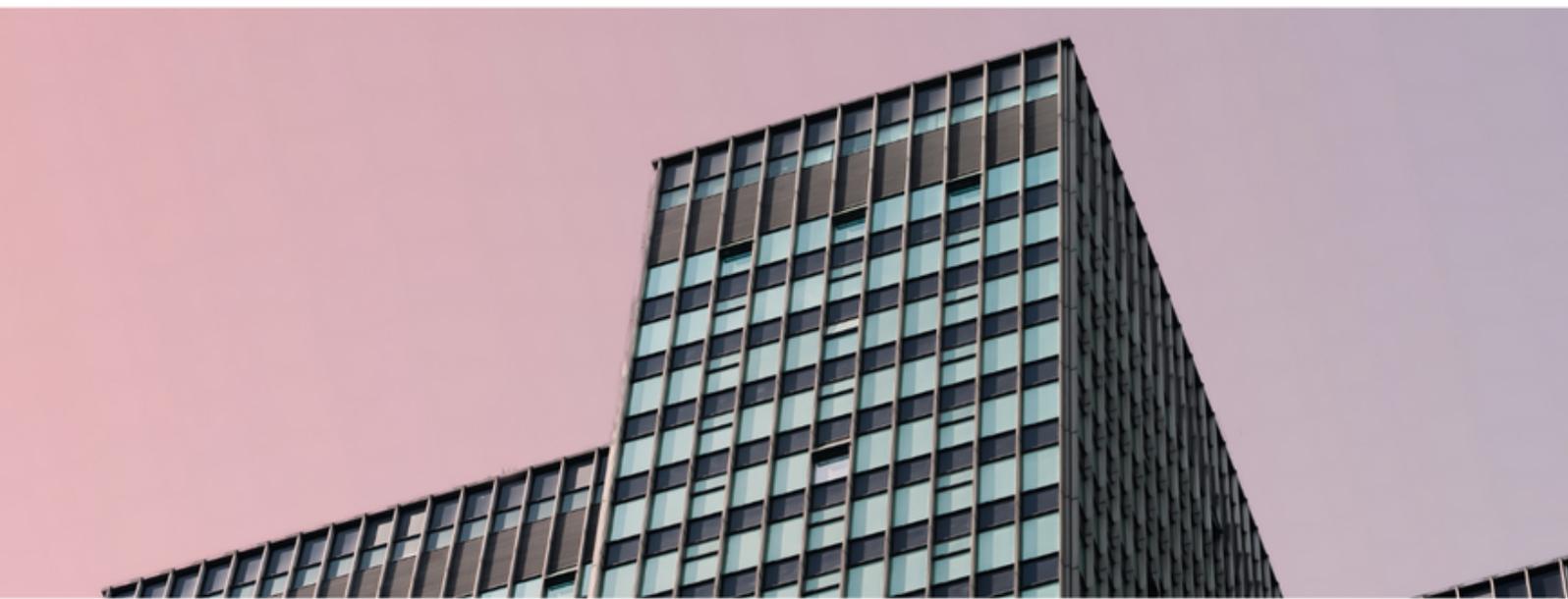
Connaissances. Expérience. Volonté. Envie. Vivre ces mots est la clé de ce que nous nous fixons comme objectif. Arriver plus loin. Plus haut. Une perspective à 360 degrés. C'est notre raison d'être et la raison de notre force, de celle de notre cabinet et de la confiance de nos clients.

En un mot : **passion.**

14H30 - 16H30

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p><b>Droit des biotechnologies</b></p> <p>Cibeles Puerta del Sol</p>	<p><b>L'utilisation de l'intelligence artificielle dans la prestation de soins de santé</b></p> <p>Avec la sophistication croissante des logiciels et l'utilisation de l'intelligence artificielle pour diagnostiquer et traiter les problèmes de santé, la question se pose de savoir comment breveter et réglementer ces dispositifs médicaux.</p> <p>Les questions soulevées sont les suivantes :</p> <p>(1) Faut-il examiner et homologuer chaque nouvelle mise à jour logicielle d'un système expert ou d'un dispositif médical à intelligence artificielle avant de pouvoir l'utiliser dans la pratique médicale ?</p> <p>(2) Les machines à apprentissage automatique doivent-elles être révisées après chaque modification qu'elles s'apportent de façon autonome, et comment cela peut-il être fait de manière raisonnable ?</p> <p>(3) Un dispositif médical à intelligence artificielle doit-il être traité comme un outil utilisé par un médecin, comme un assistant du médecin ou comme le médecin lui-même ?</p> <p>(4) Lorsqu'un dispositif médical à intelligence artificielle commet une erreur, qui est légalement responsable de cette erreur, le médecin ou la société qui a produit le dispositif et le logiciel ?</p> <p>(5) Comment anticiper, identifier et corriger les biais implicites des logiciels conditionnant le diagnostic et le traitement des patients en fonction de leur sexe, de leur ethnie, de leur âge et de leur statut économique ?</p>	<p><b>Andrew GROSSO</b> (Andrew Grosso &amp; Associates) Washington, DC, États-Unis</p>	<p><b>Barbara J. GISLASON</b> (Law Office of Barbara J. Gislason) Fridley, MN, États-Unis</p> <p><b>James A. HENDLER</b> (Rensselaer Polytechnic Institute) Troy, NY, États-Unis</p> <p><b>Fabio MARAZZI</b> (Marazzi &amp; Associati) Bergame, Italie</p> <p><b>Mark PASTIN</b> (Council of Ethical Organizations) Alexandria, VA, États-Unis</p>
<p><b>Droit et pratique du contentieux</b></p> <p>Plaza Mayor</p>	<p><b>Contentieux de masse et financement</b></p> <p>Rejoignez-nous pour cette séance durant laquelle le panel discutera des questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les différentes approches juridictionnelles du contentieux de masse et du financement du contentieux ;</li> <li>• les implications pour les avocats ;</li> <li>• le financement et le contentieux de masse favorisent-ils vraiment l'accès à la justice ?</li> <li>• ces approches sont-elles l'avenir du contentieux ?</li> </ul>	<p><b>Amy HARVEY</b> (Peters &amp; Peters Solicitors LLP) Londres, Royaume-Uni</p>	<p><b>Paul CONVERY</b> (William Fry) Dublin, Irlande</p> <p><b>Ian DE FREITAS</b> (Farrer &amp; Co) Londres, Royaume-Uni</p> <p><b>John McELROY</b> (Hausfeld) Londres, Royaume-Uni</p> <p><b>Eliseo M. MARTÍNEZ</b> (Ius+Aequitas) Madrid, Espagne</p> <p><b>Giuseppe SCOTTI</b> (Macchi di Cellere Gangemi) Milan, Italie</p> <p><b>Nathalie SINAVONG</b> (LMT Avocats) Paris, France</p>

15H00 - 17H00			
Session	Thème	Présidents	Orateurs
  <p><b>Session jeunes avocats</b></p> <p>●</p> <p><b>Colón</b></p>	<p><b>Les multiples facettes du rôle des jeunes avocats en 2021 et l'évolution du paysage</b></p> <p>Cette séance abordera le nouveau contexte de la profession juridique sous la perspective des jeunes avocats, le retour au travail à l'ère post-COVID, la manière dont les employeurs et entreprises peuvent traiter la demande accrue de télétravail / le retour au bureau sécurisé, la supervision des jeunes avocats dans un environnement de travail hybride, les failles et les défis du télétravail, la liberté d'expression par rapport aux mesures de sécurité durant la pandémie, les tendances en matière d'application transfrontalière des jugements et les tribunaux virtuels.</p>	<p><b>Flora HARRAGIN</b> (Farrer &amp; Co) Londres, Royaume-Uni</p> <p><b>Modérateurs :</b> <b>Joana ALVES CARDOSO</b> (JAC Lawyers) Macao, SAR, Chine</p> <p><b>Isidro NIÑEROLA TORRES</b> (Dawson Cornwell) Londres, Royaume-Uni</p>	<p><b>Kato AERTS</b> (Lydian) Bruxelles, Belgique</p> <p><b>Elena BORSACCHI</b> (Barbieri Borsacchi) Pise, Italie</p> <p><b>Gerard JAMES</b> (William Fry) Dublin, Irlande</p> <p><b>Carmen OEHRI</b> (Gasser Partner) Vaduz, Liechtenstein</p> <p><b>Thomas RUDKIN</b> (Farrer &amp; Co) Londres, Royaume-Uni</p> <p><b>Alberto YELMO</b> (Ernesto Díaz-Bastien &amp; Asociados) Madrid, Espagne</p>
   <p><b>Droit de l'environnement et du développement durable / Droits de l'homme</b></p> <p>●</p> <p><b>Retiro</b></p>	<p>Le panel débattrà de plusieurs questions :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le droit à un environnement sain en tant que droit de l'homme autonome</li> <li>2. Les liens entre les droits de l'homme, l'environnement et l'entreprise</li> <li>3. Les décisions jurisprudentielles sur l'environnement en tant que droit de l'homme</li> <li>4. Les principes généraux du droit environnemental et des droits de l'homme</li> <li>5. Les droits de l'homme et leurs liens avec les ODD</li> <li>6. Le rapport entre les droits de l'homme et le projet de Pacte mondial pour l'environnement</li> <li>7. Droits de l'homme, communautés ethniques/peuples autochtones et environnement</li> <li>8. Le changement climatique et ses répercussions sur la protection des droits de l'homme</li> </ol>	<p><b>Luis Fernando MACÍAS GÓMEZ</b> (Phillippi Prietocarrizosa Ferrero Du &amp; Uría) Bogota, Colombie</p> <p><b>Carolina MARÍN PEDREÑO</b> (Dawson Cornwell) Londres, Royaume-Uni</p>	<p><b>Claudia DE WINDT</b> Directrice, Inter-American Institute on Justice and Sustainability (IJS), Washington, DC, États-Unis</p> <p><b>Lina MUÑOZ</b> Directrice Master Droit et gestion de l'environnement, Universidad del Rosario, Bogota, Colombie</p>
 <p><b>Droit bancaire et financier</b></p> <p>●</p> <p><b>Princesa</b></p>	<p><b>Procédures d'enforcement des régulateurs : obligation de collaborer et droit de se taire</b></p> <p>Cette session de travail aura pour but d'analyser les obligations des établissements financiers de collaborer avec les autorités de surveillance des marchés financiers et leurs droits fondamentaux de la défense, en particulier le droit de ne pas contribuer à sa propre incrimination.</p>	<p><b>Olivier NICOD</b> (Walder Wyss) Lausanne, Suisse</p>	<p><b>Barbara BANDIERA</b> Milan, Italie</p> <p><b>Marc FYON</b> (Stibbe) Bruxelles, Belgique</p> <p><b>Silvestre TANDEAU DE MARSAC</b> (FTMS Avocats) Paris, France</p> <p><b>Donald VENKATAPEN</b> (Wagener &amp; Associés) Luxembourg</p> <p><b>Yonca Fatma YÜCEL</b> (Yigit Yücel International Law Firm) Ankara, Turquie</p>



G A \_ P | 50  
Gómez-Acebo & Pombo | Aniversario

17H00 - 19H00

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p><b>Session UIA-IROL</b></p> <p>●</p> <p><b>Madrid 1-2</b></p>	<p><b>Indépendances et État de droit</b></p> <p>Face aux attaques grandissantes à son égard et au déclin de l'État de droit dans de nombreux pays, l'indépendance en tant que concept intervient comme une protection du citoyen contre l'arbitraire. Nécessaire à la justice, elle doit être défendue en toute circonstance et renforcée. La protection de l'indépendance de la justice en particulier – et notamment l'indépendance des avocats et des magistrats –, est une condition essentielle pour la préservation de l'État de droit. S'il est impératif de garantir l'indépendance des magistrats, il est tout autant important d'assurer celle des avocats et barreaux, telle que consacrée par les Principes de base de la Havane, adoptés par le Huitième congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en 1990. Cette indépendance doit être garantie pour permettre à ces avocats et barreaux d'assurer leurs fonctions d'assistance, conseil et représentation de la défense, leur permettant de participer ainsi à la garantie d'un procès équitable. Enfin, parce que l'indépendance de la justice et de l'État de droit ne peuvent être pleinement garantis sans la promotion de la liberté de la presse et de la liberté d'expression, il apparaît primordial de protéger également l'indépendance des journalistes et des médias. Une atteinte à leur indépendance s'avère une menace toute aussi grande contre l'État de droit.</p>	<p><b>Présidente :</b>  <b>Jacqueline SCOTT</b>  <i>Directrice Générale - UIA-IROL (Fortney &amp; Scott, LLC)</i>  <i>Washington, DC, États-Unis</i></p> <p><b>Modérateurs :</b>  <b>Carlos FATÁS MOSQUERA</b>  <i>Directeur général adjoint - UIA-IROL</i>  <i>(Alion Abogados)</i>  <i>Barcelone, Espagne</i></p> <p><b>Martin PRADEL</b>  <i>Directeur général adjoint - UIA-IROL</i>  <i>(Betto Perben Pradel Filho)</i>  <i>Paris, France</i></p>	<p><b>Pauline ADES-MEVEL</b>  <i>Rédactrice en chef, Porte-parolat et Relations Médias, Reporters sans Frontières (RSF)</i></p> <p><b>Carlos FLORES JUBERÍAS</b>  <i>Professeur de Droit constitutionnel, Université de Valence, Valence, Espagne</i></p> <p><b>Diego GARCÍA SAYÁN</b>  <i>Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats</i></p> <p><b>François J. GODBOUT</b>  <i>Directeur de programmes, Union Panafricaine des Avocats (PALU)</i></p> <p><b>Melhem KHALAF</b>  <i>Bâtonnier, Ordre des Avocats de Beyrouth, Liban</i></p> <p><b>Avninder SINGH</b>  <i>Directeur, Défense de la Défense - UIA-IROL (Cicero Chambers)</i>  <i>New Delhi, Inde</i></p> <p><b>András SZECSKAY</b>  <i>Directeur Indépendance de la Profession - UIA-IROL (Szecskay Attorneys at Law), Budapest, Hongrie</i></p>

17H00 - 19H00			
Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p><b>Droit agroalimentaire / Droit médical</b></p> <p><b>Cibeles Puerta del Sol</b></p>	<p><b>L'avenir de la mondialisation : les répercussions irréversibles de la technologie et de la pandémie sur notre santé et notre approvisionnement alimentaire. Les moyens juridiques peuvent-ils garantir un avenir plus sûr ?</b></p> <p>L'intelligence artificielle (IA) et d'autres technologies promettent un avenir plus radieux, où davantage de personnes pourront bénéficier de soins de santé optimisés et d'un meilleur approvisionnement alimentaire à travers les frontières.</p> <p>Au cours de la pandémie, les progrès de la télésanté et d'autres technologies avancées ont contribué décisivement à améliorer l'accès aux soins de santé. Si le rôle des organismes de réglementation a consisté à accélérer pendant cette crise les procédures d'approbation des produits nécessaires, que fera-t-on, une fois la crise surmontée, pour garantir la sécurité et l'efficacité de ces produits et services ?</p> <p>La pandémie a également mis à l'épreuve l'approvisionnement alimentaire mondial. Concernant l'avenir du domaine agroalimentaire, l'IA et l'agriculture de précision préfigurent l'avènement de nouvelles techniques de sélection et de nouvelles variétés et plus résistantes. Ces progrès promettent des aliments plus tolérants aux changements climatiques, plus frais, produits localement, plus sûrs et plus sains. Le concept de l'alimentation en tant que médecine préventive permet également de réduire les risques attribuables à une mauvaise alimentation et de soulager les systèmes de santé publique.</p> <p>Rejoignez-nous pour discuter du prix que le monde devra payer pour ces progrès. La vie privée est-elle appelée à disparaître ? Les droits individuels doivent-ils être sacrifiés pour le plus grand bien de la société ? Comment la loi peut-elle contribuer ou nuire à l'avenir des soins de santé et de notre approvisionnement alimentaire ?</p>	<p><b>Modérateurs :</b> <b>Stefano DINDO</b> <i>(Dindo, Zorzi e Associati) Vérone, Italie</i></p> <p><b>Janice MULLIGAN</b> <i>(Mulligan, Banham &amp; Findley) San Diego, CA, États-Unis</i></p>	<p><b>Timur AKHUNDOV</b> <i>(ALRUD Law Firm) Moscou, Russie</i></p> <p><b>Lynne R. OSTFELD</b> <i>(Law Office of Lynne R. Ostfeld, P.C.) Chicago, IL, États-Unis</i></p> <p><b>Eliana SILVA DE MORAES</b> <i>(Silva de Moraes Advogados Associados) Sao Paulo, Brésil</i></p> <p><b>Shigeki TAKAHASHI</b> <i>(Hamani-Takahashi Law Offices) Tokyo, Japon</i></p> <p><b>Magdalena ZIELINSKA-KUC</b> <i>(WKB Wierciński, Kwieciński, Baehr) Poznań, Pologne</i></p>
<p><b>Droit de la faillite</b></p> <p><b>Plaza Mayor</b></p>	<p><b>Enjeux et défis du droit de la faillite dans une économie mondiale frappée par une crise sans précédent</b></p> <p>La pandémie de Covid-19 a eu de graves répercussions sur l'économie mondiale et de nombreuses entreprises ont eu de grandes difficultés à s'acquitter de leurs obligations de leurs engagements financiers. Pour cette raison, le droit de la faillite revêt une importance cruciale dans la résolution des nombreux conflits entre les entreprises et leurs créanciers. Les pays de la communauté internationale sont confrontés à un défi d'actualisation en matière de procédure collective afin que celle-ci reste une solution viable.</p>	<p><b>Rubén ACOSTA GONZÁLEZ</b> <i>(Acosta y Asociados) Guadalajara, Mexique</i></p>	<p><b>Juan Ignacio FERNÁNDEZ AGUADO</b> <i>(CMS Albiñana &amp; Suárez de Lezo) Madrid, Espagne</i></p> <p><b>Adrian KNIGHT</b> <i>Londres, Royaume-Uni</i></p> <p><b>Pablo MARTÍNEZ VARELA</b> <i>(Ius + Aequitas) Madrid, Espagne</i></p> <p><b>Volker RÖMERMANN</b> <i>(Römermann Rechtsanwälte) Hanovre, Allemagne</i></p>



## **BECOME A GLOBAL LAWYER AT IE LAW SCHOOL**

Be part of a unique and international legal environment to prepare yourself for a fast-paced, global context. Our LL.M.s are designed to accelerate your professional development, providing new knowledge and skills to differentiate yourself from the rest. Become the most competitive candidate for a legal position by choosing to enhance your career with our **Master of Laws (LL.M.)** or **Executive LL.M.**

9H00 - 11H00

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p><b>Session du comité des femmes</b></p> <p>●</p> <p><b>Plaza Mayor</b></p>	<p><b>Les réseaux sociaux, une menace pour les droits des femmes ?</b></p> <p>La pandémie de Covid-19 et les mesures de confinement mises en place dans divers pays ont eu pour effet d'augmenter l'utilisation des réseaux sociaux, qui s'est malheureusement accompagnée d'une hausse de la violence en ligne à l'encontre des femmes. À ce sujet, nous aborderons les questions suivantes :</p> <p>1- La violence en ligne contre les femmes</p> <p>Nous identifierons les diverses formes de violence en ligne contre les femmes, leurs conséquences sur le bien-être et la santé des femmes et les mesures requises pour y mettre fin.</p> <p>2- Les réseaux sociaux peuvent-ils être un instrument de progrès des droits des femmes ?</p> <p>Nous verrons dans quelles mesure les réseaux sociaux peuvent être utilisés pour soutenir les droits des femmes, éviter la violence contre les femmes et fournir un espace sécurisé aux victimes ayant besoin d'aide et de protection.</p>	<p><b>Elisabeth ZAKHARIA SIOUFI</b> <i>Jdeidet El Metn, Liban</i></p>	<p><b>Nadia ABDOLRAZAGH</b> <i>(Nadia Abdolrazagh Advocacy &amp; Legal Consultations)</i> <i>Dubaï, Émirats Arabes Unis</i></p> <p><b>Mareike HEESING</b> <i>(Oppenhoff)</i> <i>Cologne, Allemagne</i></p> <p><b>Marie-Aimée PEYRON</b> <i>(Squire Patton Boggs)</i> <i>Paris, France</i></p> <p><b>Patrick RIZZO</b> <i>(Cabinet Patrick Rizzo)</i> <i>Nice, France</i></p> <p><b>Héleyn UNAC</b> <i>(Adjointe au Chef du Bureau de la Défense, Tribunal spécial pour le Liban)</i> <i>La Haye, Pays-Bas</i></p>
<p></p> <p><b>Droit international privé</b></p> <p>●</p> <p><b>Colón</b></p>	<p><b>Exécution de décisions : une nouvelle direction en matière de droit international privé</b></p> <p>L'exécution de jugements et de sentences a toujours été au cœur du droit international privé, puisque les décisions des tribunaux d'un État ne sont pas en tant que telles exécutoires dans un autre État. Les parties à des transactions internationales et les avocats qui les conseillent, souhaitent une sécurité juridique transnationale en évitant la répétition de litiges, et de décisions contradictoires. Toutefois, les États ont des raisons valables de refuser aux jugements ou sentences étrangers la même force exécutoire que celle qu'ils accordent à leurs propres décisions nationales, car la procédure étrangère peut être considérée comme déficiente, l'issue du litige étranger peut être jugée contestable, ou des questions d'immunité peuvent se poser lors de l'exécution forcée dans des biens de l'État. Plus récemment, la convention de La Haye de 2019 s'est attachée à promouvoir un accès effectif de tous à la justice et de faciliter, à l'échelon multilatéral, le commerce et l'investissement fondés sur des règles, ainsi que la mobilité, par le biais de la coopération judiciaire, en prévoyant pour la première fois un régime juridique international en matière de circulation des jugements étrangers à l'échelle mondiale, pour la circulation mondiale des jugements étrangers, similaire à celui contenu dans la très réussie Convention de New York 1958 sur la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales.</p> <p>En plus de bénéficier de l'éclairage de l'un des deux auteurs du Rapport Explicatif de cette très importante Convention de la Haye (le professeur Garcimartín), le programme compte des intervenants de juridictions du droit civil et du common law qui, sur la base de leurs expériences, discuteront des points clés à prendre en compte pour obtenir (ou éviter) l'exécution ultérieure de décisions étrangères. Les intervenants et les participants à la séance échangeront sur leurs expériences respectives pour identifier les défis ainsi que les meilleures pratiques en matière d'exécution.</p>	<p><b>Fernando DE LA MATA</b> <i>(Cortés, Abogados)</i> <i>Barcelone, Espagne</i></p>	<p><b>Francisco GARCIMARTÍN</b> <i>Co-rapporteur de la Convention de La Haye de 2019 et Professeur de Droit international privé, Universidad Autónoma de Madrid, Espagne</i></p> <p><b>Najib HAGE-CHAHINE</b> <i>(Hage-Chahine Law Firm)</i> <i>Baabda, Liban</i></p> <p><b>Marc JONES</b> <i>(Stewarts)</i> <i>Londres, Royaume-Uni</i></p> <p><b>Monika KÖNIG</b> <i>(Menold Bezler)</i> <i>Stuttgart, Allemagne</i></p> <p><b>Sebastian MOOLENAAR</b> <i>(AKD) Rotterdam, Pays-Bas</i></p> <p><b>James D. ROSENER</b> <i>(Troutman Pepper)</i> <i>New York, NY, États-Unis</i></p>

9H00 - 11H00

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p><b>Droit de la concurrence</b> / <b>Droit agroalimentaire</b> / <b>Propriété intellectuelle</b></p> <p>●</p> <p><b>Retiro</b></p>	<p><b>De la graine à l'étagère : recherche, protection, commercialisation et application. Comment les droits d'obtention végétale et les accords de distribution fermés contribuent à la variété des plateaux de fruits</b></p> <p>Cette séance conjointe vise à aborder la protection et la portée des droits d'obtention végétale (DOV) en se référant à la jurisprudence pertinente, à l'exploitation contractuelle des droits d'obtention végétale – avec un accent particulier sur les variétés exclusives – et aux aspects des accords de commercialisation fermés liés au droit de la concurrence. Le DOV s'affirme comme un domaine d'intérêt croissant du point de vue de la R&amp;D et des entreprises, plus de 70 pays dans le monde ayant notamment publié des réglementations dans ce domaine.</p> <p>Les fruits et céréales protégés par un DOV constituent une niche en expansion sur le marché alimentaire, avec des accords de commercialisation et de licence qui peuvent aller de la participation des producteurs à la culture d'une variété végétale recherchée (qui peut éventuellement obtenir une protection) jusqu'à la concession de licences sur les droits et à la commercialisation rigoureusement contrôlée du produit pour garantir une qualité supérieure. Dans certains cas, un contrôle excessif peut être considéré comme anticoncurrentiel.</p>	<p><b>Martin André DITTMER</b> (Gorrissen Federspiel) Copenhague, Danemark</p> <p><b>Diego SALUZZO</b> (Grande Stevens Studio Legale) Turin, Italie</p> <p><b>Marita DARGALLO NIETO</b> (Buigas) Barcelone, Espagne</p>	<p><b>Aleksander STAWICKI</b> (WKB Wierciński, Kwieciński, Baehr) Varsovie, Pologne</p> <p><b>Pedro TENT ALONSO</b> (Garrigues) Valence, Espagne</p>
<p><b>Droit de l'Union européenne</b></p> <p>●</p> <p><b>Princesa</b></p>	<p><b>Brexit : un nouveau démarrage entre vieux amis ?</b></p> <p>Le Brexit a fini par se produire l'année dernière et les relations bilatérales entre l'UE et le Royaume-Uni sont régies depuis le début de 2021 par l'Accord de commerce et de coopération entre l'UE et le Royaume-Uni (ACC). Ce panel examinera l'impact de l'ACC sur les relations bilatérales, dégagera les aspects sensibles ou problématiques et suggèrera des solutions juridiques pratiques.</p>	<p><b>Florentino CARREÑO VICENTE</b> (Cuatrecasas) Madrid, Espagne</p> <p><b>Coordinateur :</b> <b>Koen PLATTEAU</b> (Simmons &amp; Simmons LLP) Bruxelles, Belgique</p>	<p><b>Kathleen HEYCOCK</b> (Farrer &amp; Co) Londres, Royaume-Uni</p> <p><b>Stephen SIDKIN</b> (Fox Williams LLP) Londres, Royaume-Uni</p> <p><b>Jacques TAQUET</b> Président de la Commission des affaires européennes et internationales du CNB, Paris, France</p> <p><b>Matthew WILLS</b> (Laura Devine Immigration Law) Londres, Royaume-Uni</p>

11H00 - 13H00

Session	Thème	Présidents	Orateurs
 <p><b>Thème principal 2</b></p> <p>Madrid 1-2</p>	<p><b>Transparence et secret : trouver le bon équilibre</b></p> <p>La fonction de la loi est de préserver et promouvoir les droits et les obligations. Les lois concernent tous les aspects de notre vie personnelle et professionnelle, mais sont-elles suffisantes pour protéger ceux qui en ont le plus besoin ou sont-elles allées trop loin en empiétant sur notre vie privée et familiale ? Rejoignez-nous dans ce débat animé où nous examinerons cette question dans le contexte des lois sur la vie privée et les données personnelles, de la liberté d'expression, des réglementations financières et du droit de la famille.</p>	<p><b>Modérateurs :</b></p> <p><b>Stéphane BONIFASSI</b> (Bonifassi Avocats) Paris, France</p> <p><b>Amy HARVEY</b> Présidente de la commission Droit et pratique du contentieux (Peters &amp; Peters Solicitors LLP) Londres, Royaume-Uni</p>	<p><b>Débat #1 – Vie privée/Données personnelles</b></p> <p><b>Laurent MARTINET</b> Vice-Président du CNB Paris, France</p> <p><b>Thomas RUDKIN</b> (Farrer &amp; Co) Londres, Royaume-Uni</p> <p><b>Débat #2 – Droit de la famille</b></p> <p><b>Daniela HORVITZ LENNON</b> (Horvitz and Compañía Limitada) Santiago, Chili</p> <p><b>Federico PRUS</b> (Estudio jurídico Dr. Prus) Buenos Aires, Argentine</p> <p><b>Débat #3 – Secret bancaire</b></p> <p><b>Étienne LESAGE</b> (Lesage Avocats) Paris, France</p> <p><b>Jerome ROTH</b> (Munger, Tolles &amp; Olson LLP) San Francisco, CA, États-Unis</p>
 <p><b>Droits de l'homme</b></p> <p>Cibelas Puerta del Sol</p>	<p><b>Les droits de l'homme et le Programme de développement durable à l'horizon 2030</b></p> <p>Le Programme des Nations Unies à l'horizon 2030 comprend un large éventail d'objectifs sociaux, économiques et environnementaux dans l'optique de l'avènement de « sociétés pacifiques, justes et inclusives, libérées de la peur et la violence ». Ce Programme est universel et s'applique à tous les pays et acteurs. L'engagement de l'UIA en faveur des droits de l'homme nous réunira dans cette séance afin de discuter des travaux en cours et des objectifs en matière d'emploi, de renforcement de l'égalité des sexes, de promotion de sociétés pacifiques et d'action pour le climat, entre autres.</p>	<p><b>Carolina MARÍN PEDREÑO</b> (Dawson Cornwell) Londres, Royaume-Uni</p>	<p><b>Barbara BANDIERA</b> Milan, Italie</p> <p><b>Shabina BEGUM</b> (Dawson Cornwell) Londres, Royaume-Uni</p> <p><b>Antonio ESPINOSA</b> (AUARA) Madrid, Espagne</p> <p><b>Juan Carlos GUTIÉRREZ</b> (Cremades &amp; Calvo-Sotelo) Madrid, Espagne</p> <p><b>Carmen MEZA-INGAR</b> Lima, Pérou</p> <p><b>Claude NICATI</b> (Étude NVB - Nicati Vara Bigler) Neuchâtel, Suisse</p> <p><b>Gustavo SALAS RODRÍGUEZ</b> (Salas y Salas &amp; Asociados) Cancún, Mexique</p> <p><b>Maha SARDAR</b> (Garden Court Chambers) Londres, Royaume-Uni</p>
 <p><b>Vie privée et droits de l'homme numérique</b></p> <p>Plaza Mayor</p>	<p><b>Les transferts internationaux de données personnelles : des manœuvres juridiques complexes</b></p> <p>L'accès aux données personnelles est un enjeu de puissance technologique et politique qui met en jeu des instruments juridiques très sophistiqués. Schématiquement, cet accès peut tout d'abord résulter d'un transfert volontaire. Sous cette perspective, en Europe, le RGPD met en place un cadre de protection qui produit des effets en dehors des frontières européennes, à travers les décisions d'adéquation de la Commission européenne, des instruments ad hoc et des protocoles de vérification qu'elle met en place pour assurer la conformité des transferts de données dans les pays tiers. Dans leurs interactions avec les États-Unis, les entreprises soumises au RGPD sont placées dans une situation de relative insécurité juridique à la suite de la décision de la Cour de Justice de l'UE dite Schrems II du 16 juillet 2020. L'accès aux données peut en outre être imposé, exigé par une autorité tierce. L'exemple le plus vif est celui du Clarifying Lawful Overseas Use of Data Act (dit CLOUD Act) qui contribue à obscurcir les frontières qui sépare la pratique conforme de celle qui peut conduire à des sanctions pour tous les acteurs à la double allégeance juridique, c'est-à-dire qui sont à la fois soumis au droit local et à celui des États-Unis. Le CLOUD Act, comme l'équivalent dans de nombreux pays, pose le sujet des injonctions de transférer des données personnelles faites à des organismes étrangers et des moyens dont ces derniers disposent pour s'y opposer. Ainsi, que ce soit de manière volontaire ou contrainte, les transferts internationaux de données personnelles sont au cœur des problématiques concrètes que rencontrent nos confrères.</p>	<p><b>Jérémy BENSOUSSAN</b> (Lexing Alain Bensoussan Avocats) Paris, France</p>	<p><b>Grant DAVIS-DENNY</b> (Munger, Tolles &amp; Olson LLP) Los Angeles, CA, États-Unis</p> <p><b>Mariaelena GIORCELLI</b> (Buffa, Bortolotti &amp; Mathis) Turin, Italie</p> <p><b>Leonard HAWKES</b> (Flinn) Bruxelles, Belgique</p> <p><b>Jean-François HENROTTE</b> (Lexing) Liège, Belgique</p> <p><b>Fahd OUAZZANI CHAHD</b> (Hazzaz et Ouazzani SCPA) Fès, Maroc</p> <p><b>Nuhad PONCE KURI</b> (Ponce Kuri, S.C.) Mexico, Mexique</p>

11H30 - 13H30

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p><b>Droit OHADA</b></p> <p>●</p> <p><b>Colón</b></p>	<p><b>L'exécution des sentences arbitrales et l'ordre public international dans l'espace OHADA</b></p> <p>L'ordre public international est l'un des obstacles rédhibitoires à l'exécution des sentences arbitrales. Quel est l'état de la jurisprudence CCJA sur ce qui est attentatoire à cet ordre public et ce qui ne l'est pas. Ce thème permet de revenir sur les récentes décisions rendues par la CCJA sur la question (en 2020 notamment) et d'apprécier si le système actuel promet ou pas assez l'arbitrage dans l'espace.</p>	<p><b>Martial AKAKPO</b> (Martial Akakpo &amp; Associés) Lomé, Togo</p>	<p><b>Brigitte ADA NNENGUE</b> (SCP CEPFOMEN) Douala, Cameroun</p> <p><b>Assiom BOKODJIN</b> (Étude Maître Bokodjin) Lomé, Togo</p> <p><b>Cédric FISCHER</b> (FTMS Avocats) Paris, France</p> <p><b>Marc HENRY</b> (FTMS Avocats) Paris, France</p> <p><b>Marie-Andrée NGWE</b> (Cabinet Ngwe Marie-Andrée) Douala, Cameroun</p>
<p><b>Droit de l'immigration et nationalité</b></p> <p>●</p> <p><b>Retiro</b></p>	<p><b>Le droit à l'assistance d'un avocat pour les immigrants – progrès ou recul dans le monde post-Covid ?</b></p> <p>Pour des raisons de santé publique et de sécurité, la pandémie de Covid-19 a donné lieu à des restrictions de la mobilité, tant sur le plan national qu'international, ainsi que des affaires et des relations sociales. En conséquence, de nombreuses procédures administratives et judiciaires ont parallèlement été retardées et/ou contraintes de se dérouler en ligne. Dix-huit mois après le début de la pandémie, un point d'inflexion a peut-être été atteint. En particulier, alors que ces mesures gouvernementales ont souvent été appliquées dans l'urgence, il convient maintenant d'examiner les mesures qui doivent rester permanentes et celles qu'il convient d'éliminer, afin de protéger et de renforcer le droit à l'assistance d'un avocat dans les procédures d'immigration.</p> <p>Dans ce contexte, l'objectif de cette séance sera (1) d'analyser l'impact de ces restrictions de déplacement sur la capacité des avocats spécialisés en droit de l'immigration à représenter leurs clients de manière appropriée, en déterminant notamment si ces restrictions ont pu être utilisées pour promouvoir des programmes politiques anti-immigration, et (2) de proposer des solutions afin que les technologies émergentes puissent être utilisées pour améliorer l'accès des immigrants à un avocat et la qualité de l'assistance fournie.</p>	<p><b>Hervé N. LINDER</b> (Ernst &amp; Linder LLC) New York, NY, États-Unis</p> <p><b>Co-modérateur :</b> <b>Clayton E. CARTWRIGHT JR</b> (The Cartwright Law Firm) Columbus, GA, États-Unis</p>	<p><b>Ellen FREEMAN</b> (Ellen Freeman Immigration Law Group, PLLC) Pittsburgh, PA, États-Unis</p> <p><b>Andreea HAULBERT</b> (Karl Waheed Avocats) Paris, France</p> <p><b>Dirk NUYTS</b> (EY) Zurich, Suisse</p> <p><b>Adrián OJEDA CUEVAS</b> (Ojeda Ojeda y Asociados) Mexico, Mexique</p> <p><b>Marc-André SEGUIN</b> (Exeo Attorneys) Montréal, QC, Canada</p> <p><b>Ben SHELDRICK</b> (Magrath Sheldrick LLP) Londres, Royaume-Uni</p> <p><b>Matthew WILLS</b> (Laura Devine Immigration Law) Londres, Royaume-Uni</p>
<p><b>Start-ups &amp; capital risque / Comité des femmes</b></p> <p>●</p> <p><b>Princesa</b></p>	<p><b>L'entrepreneuriat féminin</b></p> <p>La séance conjointe de la commission Startups &amp; capital risque et du Comité des femmes permettra de débattre des aspects relatifs aux obstacles rencontrés par les femmes lors de la création d'une entreprise. Bien que la génération des femmes du monde actuel soit la mieux formée, une grande fracture numérique subsiste entre les sexes. Alors que les femmes sont souvent les premières à adopter les nouvelles technologies, elles sont rarement impliquées dans leur création. Le fait que les progrès technologiques sont presque entièrement menés par les hommes signifie que la moitié de la société n'est pas représentée dans le processus de développement.</p> <p>Nous discuterons durant cette séance des difficultés et des obstacles rencontrés, des politiques d'encouragement spécifiques mises en œuvre par plusieurs pays, d'exemples de réussite de femmes dans ce domaine et de la façon dont l'environnement juridique peut soutenir l'entrepreneuriat féminin.</p>	<p><b>Paulo BANDEIRA</b> (SRS Advogados) Lisbonne, Portugal</p> <p><b>Elisabeth ZAKHARIA SIOUFI</b> Jdeidet El Metn, Liban</p> <p><b>Modératrice :</b> <b>Aparna VISWANATHAN</b> (Viswanathan &amp; Co) New Delhi, Inde</p>	<p><b>Cristina FONSECA</b> (Indico Capital Partners) Portugal</p> <p><b>Nivedha RM</b> (TrashCon) Bangalore, Inde</p> <p><b>Nesrine ROUDANE</b> (Roudane &amp; Partners Law Firm) Casablanca, Maroc</p>

14H00 - 15H30			
Session	Thème	Présidents	Orateurs
 <p><b>Le baromètre LegalTech UIA-LexisNexis – Résultats 2021</b></p> <p>●</p> <p><b>Princesa</b></p>	<p>Le panel discutera des liens entre la technologie et le secteur juridique. Cette initiative annuelle contribue à une meilleure compréhension de l'impact de la technologie sur la pratique du Droit. Les résultats de l'enquête de 2021 seront ensuite présentés, abordant des aspects tels que le matériel informatique, l'utilisation des réseaux sociaux, l'intelligence artificielle, l'automatisation des tâches et l'analyse de données, ainsi que la façon dont le télétravail instauré au cours de la pandémie peut avoir modifié la perception des usages et des avantages de la technologie dans la pratique juridique. Cela sera suivi d'une analyse de l'enquête de 2021, d'une séance de questions-réponses et d'un débat.</p>		<p><b>Guillaume DEROUBAIX</b> (LexisNexis) Paris, France</p> <p><b>Jean-François HENROTTE</b> (Lexing) Liège, Belgique</p>
14H30 - 16H30			
<p><b>Investissements étrangers / Droit du travail</b></p> <p>●</p> <p><b>Madrid 1-2</b></p>	<p><b>Investissements étrangers et droit du travail transfrontalier</b></p> <p>Le droit du travail est de la plus haute importance pour les affaires à l'étranger. Que ce soit lors de l'entrée dans une nouvelle juridiction – par le biais de fusions et d'acquisitions ou d'investissements directs – ou pour la gestion d'une activité existante à l'étranger (une filiale ou même une relation avec un distributeur ou une agence), un avocat local est toujours nécessaire lorsque le droit du travail national entre en jeu. Durant cette séance, des avocats venant de diverses juridictions de quatre continents interviendront pour nous donner des conseils importants sur la façon d'aborder les questions les plus sensibles en matière de :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Responsabilités et obstacles liés au travail dans le cadre des acquisitions ;</li> <li>2. Différences locales dans l'application des réclamations en vertu du droit du travail ;</li> <li>3. Gestion des expatriés entrants et sortants ;</li> <li>4. Aspects transfrontaliers du travail liés aux accords de distribution et d'agence</li> </ol>	<p><b>Eduardo LORENZETTI MARQUES</b> (Studio Lorenzetti Marques) Sao Paulo, Brésil</p> <p><b>Ulrich BAUMANN</b> (Corplegal) Munich, Allemagne</p>	<p><b>Hernán ANDRADA</b> (Santurio, Andrada &amp; Noé) Buenos Aires, Argentine</p> <p><b>Mary-Daphné FISHELSON</b> (August Debouzy) Paris, France</p> <p><b>Kathleen HEYCOCK</b> (Farrer &amp; Co) Londres, Royaume-Uni</p> <p><b>Motoyasu HIROSE</b> (Uryu &amp; Itoga) Tokyo, Japon</p> <p><b>Matelda LO FIEGO</b> (Studio Legale Lo Fiego) Milan, Italie</p> <p><b>Sophie MORREEL WEBER</b> (Lex&amp;Co) Nice, France</p> <p><b>Acácio PITA NEGRÃO</b> (PLEN) Lisbonne, Portugal</p> <p><b>Olufemi SUNMONU</b> (Aliant Qais Conrad Laureate) Lagos, Nigeria</p> <p><b>Federico TORZO</b> (Ughi &amp; Nunziante) Milan, Italie</p>
   <p><b>Droit des sociétés et fusions &amp; acquisitions / Organisation des cabinets d'avocats</b></p> <p>●</p> <p><b>Cibeles Puerta del Sol</b></p>	<p><b>Le cabinet d'avocat en 2031</b></p> <p>Une soirée d'octobre 2021, Rip Van Lawyer va se coucher comme d'habitude. Il se réveille, s'habille et part au bureau. Dès qu'il franchit la porte, tout semble avoir changé. Sur le chemin du bureau, il réalise peu à peu qu'il a dormi pendant 10 ans et qu'on est maintenant en octobre 2031. Nous rejoignons Rip lorsqu'il découvre certains changements survenus dans la pratique du droit au cours de ces 10 années. Depuis la technologie jusqu'aux locaux, en passant par le personnel, Rip est stupéfié de voir à quel point la profession a évolué. Alors qu'il commence à se faire à l'idée des nouveautés qui l'attendent dans le cabinet, un client appelle pour demander le conseil du cabinet sur une opération commerciale. Rip répond avec empressement à l'appel mais il se rend compte que la façon dont les opérations commerciales sont menées, évaluées et conclues a également changé de façon radicale. En y réfléchissant, Rip réalise que bon nombre des changements qui ont eu lieu étaient déjà perceptibles en 2021. Nous nous pencherons sur les éléments perceptibles aujourd'hui qui façonneront l'activité des cabinets d'avocats et la pratique du droit en 2031.</p>	<p><b>James D. ROSENER</b> (Troutman Pepper) New York, NY, États-Unis</p> <p><b>James GRENNAN</b> (A&amp;L Goodbody) Dublin, Irlande</p>	<p><b>Marc FYON</b> (Stibbe) Bruxelles, Belgique</p> <p><b>Adrian KNIGHT</b> Londres, Royaume-Uni</p> <p><b>Malgorzata KRZYZOWSKA</b> (Aliant) Poznan, Pologne</p> <p><b>Pedro PAIS DE ALMEIDA</b> (Abreu Advogados) Lisbonne, Portugal</p>

14H30 - 16H30			
Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p><b>Droit immobilier</b></p> <p>●</p> <p><b>Plaza Mayor</b></p>	<p><b>Le Covid et le monde du droit immobilier : changements immédiats et à long terme</b></p> <p>Le programme de la commission Droit immobilier se penchera sur les effets que le Covid-19 a exercés sur l'immobilier dans plusieurs pays. Les intervenants débattront, entre autres, des incitations, des subventions et des politiques de contentieux des barreaux dans différents pays. Concernant les transactions immobilières, les intervenants discuteront des principaux changements qui ont eu lieu, tels que les opérations à distance, et des répercussions envisagées de ces changements sur les transactions immobilières à l'ère post-Covid. Les intervenants aborderont également les conséquences du Covid sur les prix de l'immobilier en milieu urbain et rural à travers le monde.</p>	<p><b>Sandra JACOBUS</b> <i>(Ganfer &amp; Shore LLP) New York, NY, États-Unis</i></p> <p><b>David SOLEY</b> <i>(Bernstein, Shur, Sawyer &amp; Nelson, P.A.) Portland, ME, États-Unis</i></p> <p><b>Modérateur :</b> <b>Steven J. SHORE</b> <i>(Ganfer &amp; Shore LLP) New York, NY, États-Unis</i></p>	<p><b>Laura CONDUIT</b> <i>(Farrer &amp; Co) Londres, Royaume-Uni</i></p> <p><b>Erwin HANSLIK</b> <i>(Taylor Wessing) Prague, République Tchèque</i></p> <p><b>Steffen KIRCHER</b> <i>(Menold Bezler) Stuttgart, Allemagne</i></p> <p><b>Carlo MASTELLONE</b> <i>(Studio Legale Mastellone) Florence, Italie</i></p> <p><b>José Antonio PÉREZ BREVA</b> <i>(JAP) Barcelone, Espagne</i></p> <p><b>Alberto VALLS</b> <i>(Deloitte Espagne) Madrid, Espagne</i></p>
15H00 - 17H00			
 <p><b>Droit de la famille</b></p> <p>●</p> <p><b>Colón</b></p>	<p><b>Pension alimentaire. Droit comparé et international</b></p> <p>Questions pratiques pour les avocats en droit de la famille. Table ronde sur la pension alimentaire : détermination, fixation, voies d'exécution, infractions, pénalités, droit comparé et Conventions Internationales. Entretien avec auteurs de nouveaux articles et ouvrages. Arbitrage en droit de la famille et centres d'arbitrage.</p>	<p><b>Federico PRUS</b> <i>(Estudio jurídico Dr. Prus) Buenos Aires, Argentine</i></p>	<p><b>Muriel CADIOU</b> <i>(Cadiou &amp; Barbe) Paris, France</i></p> <p><b>Flora HARRAGIN</b> <i>(Farrer &amp; Co) Londres, Royaume-Uni</i></p> <p><b>Daniela HORVITZ LENNON</b> <i>(Horvitz and Compañía Limitada) Santiago, Chili</i></p> <p><b>Elodie MULON</b> <i>(Mulon &amp; Associés) Paris, France</i></p> <p><b>Davide PIAZZONI</b> <i>(Studio Ruo Piazzoni) Rome, Italie</i></p> <p><b>Alberto ROMÁN PALENCIA</b> <i>(Román &amp; Castañeda) Mexico, Mexique</i></p> <p><b>Luis ZARRALUQUI NAVARRO</b> <i>(Zarraluqui Abogados de Familia) Madrid, Espagne</i></p>
<p><b>Droit des assurances / Droit des transports</b></p> <p>●</p> <p><b>Retiro</b></p>	<p><b>L'impact du Covid-19 sur les contrats liés au transport maritime, les risques en terme de transport et les polices d'assurance</b></p> <p>Les commissions Droit des assurances et Droit des transports ont décidé, lors d'une session conjointe, de se pencher sur l'impact du Covid-19 (et plus généralement sur les questions environnementales) sur les contrats liés au transport maritime, les risques en terme de transport et les polices d'assurance. De la responsabilité des compagnies de croisière et des transporteurs aériens à la doctrine concernant la notion de force majeure en droit maritime appliquée à la pandémie, des praticiens de différentes juridictions discuteront des sujets juridiques les plus pertinents qui ont affecté les transports internationaux et nationaux par terre, mer et air au cours de l'année passée, dans le but de nourrir un débat très animé entre tous les participants.</p>	<p><b>Christopher B. KENDE</b> <i>(Hill, Betts &amp; Nash LLP) New York, NY, États-Unis</i></p> <p><b>Alberto PASINO</b> <i>(Zunarelli Studio Legale Associato) Trieste, Italie</i></p>	<p><b>Aboubacar FALL</b> <i>(AF Legal Law Firm) Dakar, Sénégal</i></p> <p><b>Béatrice FAVAREL</b> <i>(Favarel &amp; Associés) Marseille, France</i></p> <p><b>Anna MONTESANO</b> <i>(University of Pisa) Pise, Italie</i></p> <p><b>Francisco RAMOS ROMEU</b> <i>(Ramos &amp; Arroyo Abogados) Barcelone, Espagne</i></p>

17H00 - 19H00

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<b>Avenir de l'avocat</b>  <b>Cibeles Puerta del Sol</b>	<b>L'impact de la pandémie sur la gestion des cabinets d'avocat et la pratique juridique</b> Des cabinets d'avocats de grande et de moyenne taille, des services juridiques internes et des avocats indépendants du monde entier échangeront sur les répercussions de la pandémie au sein de la profession. Les aspects à traiter sont notamment la question de savoir si le télétravail est là pour durer, les défis du recrutement et de la rétention des talents, la prestation des services aux clients sans l'avantage des réunions présentiels, ainsi que les changements dans l'administration des pratiques juridiques.	<b>Modérateurs :</b> <b>Nadia DARWAZEH</b> <i>(Clyde &amp; Co)</i> <i>Paris, France</i>  <b>Aníbal SABATER</b> <i>(Chaffetz Lindsey LLP)</i> <i>New York, NY, États-Unis</i>	<b>César CORONEL JONES</b> <i>(Coronel &amp; Pérez Abogados)</i> <i>Guayaquil, Equateur</i> <b>Pilar CORTÉS</b> <i>(Esade) Madrid, Espagne</i> <b>Pedro José IZQUIERDO</b> <i>(White &amp; Case)</i> <i>New York, NY, États-Unis</i> <b>Urquiola DE PALACIO</b> <i>(Palacio y Asociados)</i> <i>Madrid, Espagne</i>
<b>Session conjointe</b> <b>UIA-ABA</b>  <b>Plaza Mayor</b>	<b>L'art et l'État de droit</b> Les artistes vivent actuellement un moment charnière du fait que deux droits fondamentaux énoncés dans les lois nationales et internationales entrent en conflit, à savoir le droit d'expression et le droit à la vie privée. Les caricatures politiques, les photos, les peintures, les sculptures et les annonces publicitaires font toutes l'objet d'un contrôle renforcé en raison de la tension politique et sociale croissante. Des sondages ont montré qu'une part croissante de la population hésite à s'exprimer par crainte de représailles dans les médias sociaux ou autres. L'attention a surtout été consacrée au phénomène des « fake news », mais ces tensions ont également des répercussions dans le monde de l'art. Ce programme analyse l'impact de la controverse actuelle et la façon dont l'État de droit est remis en cause et traité dans le contexte artistique.	<b>Coordinateurs :</b> <b>Louis F. BURKE</b> <i>Représentant de l'ABA</i> <i>pour l'UIA (Louis F. Burke PC)</i> <i>New York, NY, États-Unis</i>  <b>Steven M. RICHMAN</b> <i>Ancien Président de</i> <i>l'International Law Section de</i> <i>l'ABA (Clark Hill PLC)</i> <i>Princeton, NJ, États-Unis</i>	<b>Jorge MARTÍ MORENO</b> <i>Président de l'UIA,</i> <i>Valence, Espagne</i> <b>Patricia Lee REFO</b> <i>Présidente sortante, ABA,</i> <i>Phoenix, AZ, États-Unis</i> <b>Massimo STERPI</b> <i>(Studio Legale Gianni, Orioni,</i> <i>Grippo, Cappelli &amp; Partners)</i> <i>Rome, Italie</i> <b>Nancy STAFFORD</b> <i>Présidente, ABA International</i> <i>Law Section,</i> <i>Newport, RI, États-Unis</i> <b>Laurie WEBB DANIEL</b> <i>(Holland &amp; Knight)</i> <i>Atlanta, GA, États-Unis</i>

Afin de limiter les risques de contacts en lieux clos au strict nécessaire, l'UIA ne prévoit pas de service de transfert entre l'hôtel Riu Plaza España et les autres lieux et demande aux congressistes de s'organiser individuellement.

## CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Jeudi 28 octobre ● 18h30 - 20h00

### TEATROS DEL CANAL

C. de Cea Bermúdez, 1 - 28003 Madrid



La cérémonie d'ouverture du congrès se déroulera aux Teatros del Canal, un complexe moderne dédié aux arts de la scène. Le bâtiment, équipé des dernières nouveautés technologiques et Prix national d'architecture, est l'œuvre de Juan Navarro Baldeweg. Il fut inauguré en 2009 dans le quartier de Chamberí.

Dans la pure tradition de l'UIA, plusieurs personnalités se succéderont pour accueillir les participants au congrès et leur souhaiter de fructueux travaux. C'est en outre lors de la cérémonie d'ouverture que sera remise la sixième édition du Prix État de Droit UIA en coopération avec LexisNexis, qui récompense une personne ou une organisation pour sa contribution au développement de l'État de Droit au sein de la communauté juridique.

#### Keynote speaker :

**Daniel Calleja Crespo,**

*Directeur général du Service juridique de la Commission Européenne*

Pour des raisons de sécurité, vous devez impérativement être en possession de votre badge ou d'un carton d'invitation et d'une pièce d'identité. Vous devrez présenter soit un certificat de vaccination contre le Covid-19, soit un résultat de test négatif.

## SOIRÉE DE GALA

Vendredi 29 octobre ● 20H30

### CASINO DE MADRID

C. de Alcalá, 15 - 28014 Madrid



Au milieu de la Calle de Alcalá se dresse cet impressionnant bâtiment d'où, depuis la rue, on peut apercevoir un magnifique et luxueux hall. Le Casino est un magnifique exemple de l'éclectisme madrilène du début du XX<sup>e</sup> siècle où se mêlent tendances françaises et baroques. Les meilleurs artistes et artisans sont intervenus dans la décoration intérieure, mettant en valeur la grande salle de bal, les vitraux néo-baroques et modernistes de Mauméjean et l'escalier d'honneur, dans un style moderniste unique, qui est l'un des meilleurs de Madrid.

**Prix du dîner de gala : 150 € par personne**

## CÉRÉMONIE DE CLÔTURE ET COCKTAIL

Samedi 30 octobre ● 19H00 - 20H30

### HÔTEL RIU PLAZA ESPAÑA

C/ Gran Vía, 84 - 28013 Madrid

La passation de la présidence de l'actuel Président Jorge Martí Moreno au Président désigné Hervé Chemouli sera un moment fort de la cérémonie de clôture. Cette dernière se tiendra à l'hôtel Riu Plaza España et permettra également de faire la synthèse des travaux scientifiques du congrès. C'est en outre lors de la cérémonie de clôture que seront remis le Prix de la commission de l'année, récompensant le travail scientifique entrepris au cours de l'année passée, et le Prix du comité national de l'année.

La cérémonie sera suivie d'un cocktail sur la terrasse de l'hôtel Riu Plaza España.





## **COMPARTIENDO JUNTOS EL MAÑANA**

Vocación de partnership con el cliente | Transformación como base del crecimiento  
Nuestros socios, en primera línea de respuesta | Firma ágil y flexible

MADRID · VALENCIA · LISBOA · ZURICH · RED LEGAL IBEROAMERICANA

## LIEU DU CONGRÈS

HOTEL RIU PLAZA ESPAÑA  
C/ Gran Vía, 84 - 28013 Madrid - Espagne  
T. +34 91 919 33 93

W. [www.riu.com/fr/hotel/espagne/madrid/hotel-riu-plaza-espana](http://www.riu.com/fr/hotel/espagne/madrid/hotel-riu-plaza-espana)

## ASSISTANCE PENDANT LE CONGRÈS

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, des représentants de l'UIA seront à votre disposition à l'hôtel Riu Plaza España pour répondre à vos questions.

### Horaires :

**28 octobre** 8h00 - 17h30  
**29 octobre** 8h00 - 17h30  
**30 octobre** 8h00 - 16h00

## PROTOCOLE SANITAIRE

L'UIA demandera à chaque participant un certificat de vaccination ou un test PCR/antigénique négatif de moins de 48h pour entrer sur le lieu du congrès.

Le port du masque sera obligatoire dans toute la zone du congrès ainsi que dans les salles de sessions. Dans les salles de travail, l'UIA fera respecter une distanciation sociale. Du gel hydroalcoolique sera distribué à chaque entrée de salle et disponible dans les zones de passage fréquentées du congrès. Des masques et des échantillons de gel hydroalcoolique seront offerts à tous les participants au congrès.

## TESTS COVID-19

Une cabine de test Covid-19 permettra de vous faire tester sur le lieu du congrès.

### Horaires :

28 octobre 8h00 - 10h00  
29 octobre 8h00 - 9h30 / 13h30 -14h30 (à confirmer)  
30 octobre 8h00 - 9h30 / 13h30 -14h30 (à confirmer)

### Tarifs :

Test PCR 140 €  
Test antigénique 40 €

## TRANSPORT

Afin de limiter les risques de contacts en lieux clos au strict nécessaire, l'UIA ne prévoit pas de service de transfert entre l'hôtel Riu Plaza España et les autres lieux et demande aux congressistes de s'organiser individuellement.

## BADGE

Le badge est muni d'un code-barres recensant vos activités et sert de laissez-passer ; veillez à l'avoir toujours sur vous pour pouvoir accéder aux sessions ainsi qu'aux déjeuners et aux activités sociales. Afin de vous identifier, le code-barres de votre badge sera scanné à l'entrée des salles et pour chaque activité sociale. Tout badge perdu qui devra être réédité par l'UIA entraînera des frais de 10 € à la charge du participant.

## PREMIÈRE PARTICIPATION AU CONGRÈS

Pour permettre aux fidèles participants des congrès annuels ainsi qu'aux officiels de l'association de réserver un accueil particulièrement attentif à ceux (membres ou non membres de l'UIA) qui participent pour la première fois au congrès de l'UIA, la mention de leur première participation figure sur leur badge.

## LISTE DES PARTICIPANTS AU CONGRÈS

Vous pouvez à tout moment consulter la liste et les coordonnées des participants sur [madrid.uanet.org](http://madrid.uanet.org), une fois connecté à votre espace personnel. La liste des participants arrêtée le 21 octobre est disponible sous forme électronique.

## CENTRE UIA

Marie-Pierre RICHARD	Directeur Administratif
Anne-Marie VILLAIN	Assistante de Direction
Mélicha GENNIN	Coordinateur Événements - Congrès
Colette SURIN	Coordinateur Événements - Séminaires
Felix MARQUES	Responsable Comptabilité
Marie-Pierre LIENARD	Chargée de Communication et Stratégie Digitale
Noelia ALONSO MORÁN	Coordinateur Développement et Partenariat
Romina BOSSA ABIVEN	Assistante Projets Droits de l'Homme et de la Profession d'Avocat

## DÉJEUNERS

Les déjeuners ont été organisés de manière à ce que vous ayez amplement le temps de rencontrer amis et confrères. Ils seront servis à l'hôtel Riu Plaza España. Vous pourrez y accéder sur présentation de votre badge et moyennant réservation préalable sur votre formulaire d'inscription.

## ZONE D'EXPOSITION

Une zone d'exposition située à l'hôtel Riu Plaza España à proximité des salles de sessions accueille les partenaires professionnels du congrès. N'hésitez pas à leur rendre visite !

## RAPPORTS DU CONGRÈS

Les rapports reçus sous forme électronique à l'UIA sont accessibles sur [madrid.uanet.org](http://madrid.uanet.org), pour tous les participants inscrits au congrès ayant réglé leurs frais d'inscription, une fois connectés à leur espace personnel.

## MODIFICATIONS ET ADJONCTIONS

Certains noms et certaines réunions ou activités ne figurent pas dans ce programme faute de nous avoir été confirmés dans les délais impartis. Nous vous invitons à consulter régulièrement le site web [madrid.uanet.org](http://madrid.uanet.org) pour prendre connaissance des modifications et adjonctions apportées au programme du congrès.

## ACCREDITATION

Dans le cadre de la formation continue, l'UIA a obtenu pour les pays suivants :

- Belgique : Ordre des Barreaux francophone et germanophone - O.B.F.G. (16 points)

- Italie : Consiglio Nazionale Forense - en cours

- Luxembourg : Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg (16 points)

En se connectant sur le site web de l'UIA [www.uanet.org](http://www.uanet.org), dans la section « mon espace », chaque participant pourra télécharger à la fin du congrès un certificat de participation qui pourra être utilisé pour obtenir des points dans le cadre de la formation continue.

SESSION	DATE	ANGLAIS	FRANÇAIS	ESPAGNOL
Cérémonie d'ouverture	<b>28 octobre</b>	●	●	●
<b>Thème principal 1</b> Le faux et le monde de l'art et de la mode	<b>29 octobre</b>	●	●	●
<b>Forum des membres collectifs / Sénat international des barreaux</b> Faire comprendre et valoriser l'État de droit – ONU ; Objectif de développement durable 16	<b>29 octobre</b>	●	●	●
<b>Session UIA-IROL</b> Indépendances et État de droit	<b>29 octobre</b>	●	●	●
<b>Thème principal 2</b> Transparence et secret : trouver le bon équilibre	<b>30 octobre</b>	●	●	●
Cérémonie de clôture	<b>30 octobre</b>	●	●	●



**SALUD ABOGACÍA**  
Reembolso

*Defendemos  
tu derecho  
a elegir libremente*  
**EL MEJOR SEGURO DE SALUD**

Con **SALUD ABOGACÍA REEMBOLSO** podrás acudir al especialista que tú quieras, esté o no concertado en el cuadro médico, ya sea en España o en cualquier otra parte del mundo.

Escoge la modalidad de reembolso que más te convenga para tu tranquilidad:

**Salud Abogacía 150**

Reembolso del 80% en España y 70% en el extranjero. Límite anual por asegurado de 150.000 €.

**Salud Abogacía 400**

Reembolso del 90% en España y 80% en el extranjero. Límite anual por asegurado de 400.000 €.

**¡ELIGE REEMBOLSO!**

**NUEVA MUTUASANITARIA**

Más de 65 años al servicio de la salud de la abogacía

Infórmate en **91 290 90 90**  
contratacion@nuevamuasnitaria.es  
www.nuevamuasnitaria.es



## CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit. Un numéro d'inscription sera attribué à chaque participant, qui sera demandé lors de l'enregistrement à l'hôtel Riu Plaza España, pour la remise des documents concernant le congrès. L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le congrès à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du congrès, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du congrès et d'annuler toute invitation à participer au congrès.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant au congrès ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant au congrès ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec le congrès est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

En ce qui concerne l'hébergement pour le congrès, la relation contractuelle est établie directement entre l'hôtel et chaque participant.

## FORMALITÉS

Il appartient au congressiste de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un congressiste qui ne pourrait participer au congrès, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

## CAS DE FORCE MAJEURE

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du congrès, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

## SANTÉ

L'UIA décline toute responsabilité en cas de problème de santé pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaires, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du congrès, maladie psychique, mentale ou dépressive... (Liste non exhaustive).

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel que vous nous communiquez sont traitées par l'Union Internationale des Avocats (UIA) ayant son siège social au 9 rue du Quatre-Septembre - 75002 Paris - France (Tél : +33 1 44 88 55 66 - Fax : +33 1 44 88 55 77 - [privacy@uianet.org](mailto:privacy@uianet.org)) conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement 2016/679 sur la protection des données à compter de son entrée en vigueur le 25 mai 2018.

Vos données seront gérées par les services généraux, événements et comptabilité de l'UIA pour les finalités suivantes :

- En vue de la gestion de votre inscription à l'événement et de votre accès à l'événement sur place ;
- En vue du paiement des prestations sélectionnées, vos données bancaires étant effacées après réception de votre paiement ;
- En vue de communication de messages d'information de l'UIA.

Nos sous-traitants chargés de l'organisation du congrès, de l'infrastructure informatique, de notre programme de gestion, de la réalisation et la maintenance de notre site internet et extranet, dans la mesure nécessaire à l'exécution de leurs missions respectives, sont susceptibles d'accéder de façon ponctuelle à vos données. Leurs serveurs sont localisés dans l'Union européenne.

Vos données relatives à votre participation à l'événement sont conservées pendant 10 ans. Nous sommes contraints de conserver les données de facturation jusqu'à l'échéance de nos obligations fiscales et comptables, soit pendant 7 années fiscales complètes. Nous conservons vos données de contact en vue de vous informer jusqu'à ce que vous nous demandiez d'arrêter.

Vous disposez du droit d'accéder à vos données et de les faire rectifier le cas échéant. Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données que nous faisons sur la base de notre intérêt légitime. Si vous désirez de plus amples informations, ou si vous souhaitez introduire une réclamation, vous pouvez contacter la CNIL.

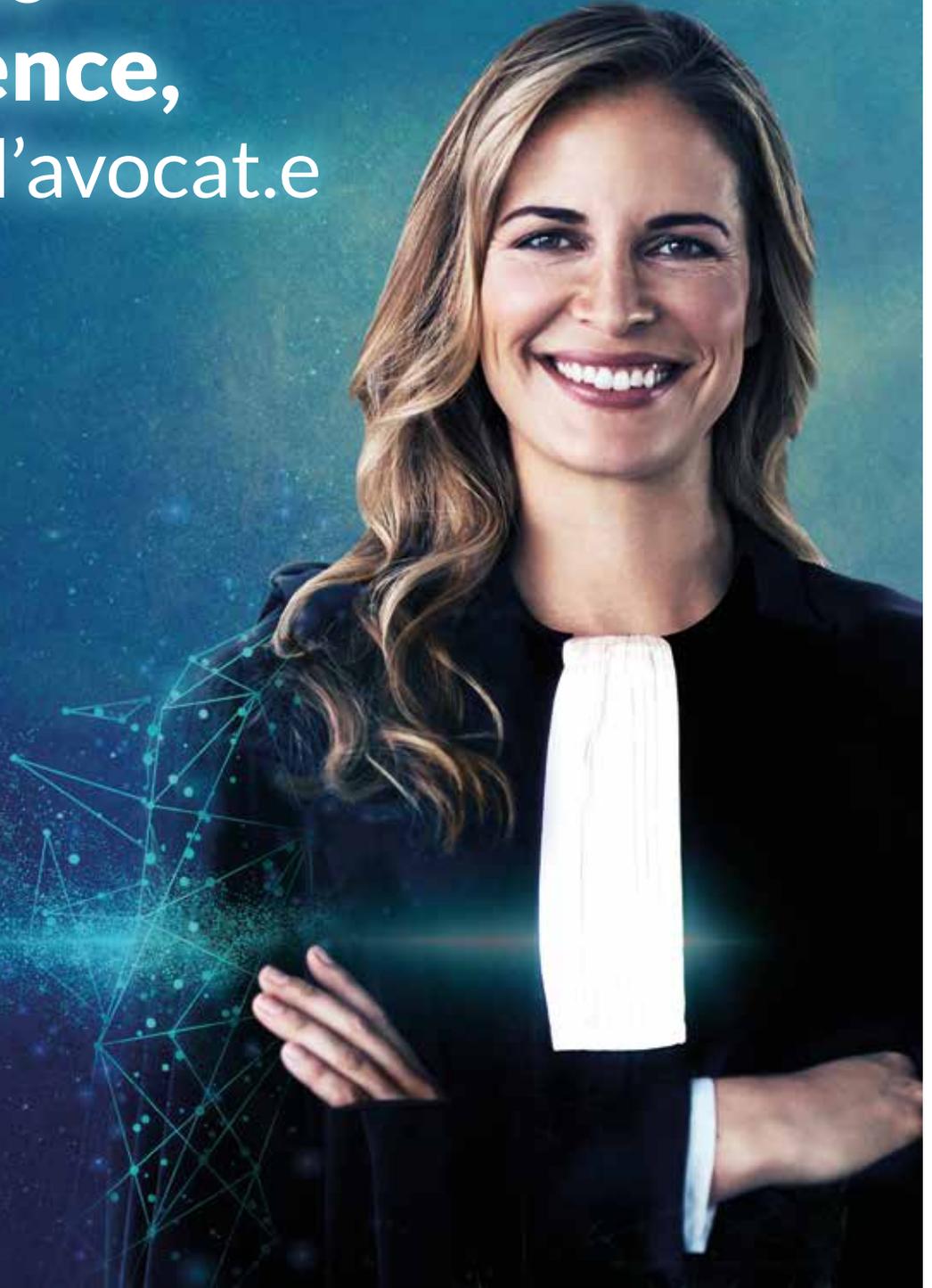


# Lexis 360® Intelligence, l'ADN de l'avocat.e

PERFORMANT

INNOVANT

CO-CREATIF



**Révélez tout votre potentiel**

